

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 40 (1943)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE



Mme Aeschlimann et son arrière-petite-fille.

† **Cécile ÆSCHLIMANN (1860-1943)**

De 1879 à 1943, durant soixante-cinq ans, Mme Aeschlimann, de la Goulette sur St-Blaise, a possédé des abeilles, les a soignées avec intelligence, avec amour. Sans se laisser abattre par les revers, elle persévéra, recommença quand l'incendie anéantit son rucher.

A l'exposition de la Saffa, elle voulut que l'apiculture fut dignement représentée ; elle se dépensa sans compter pour cette cause.

Lectrice fidèle du *Bulletin*, elle accueillait avec joie chaque numéro. Elle lisait attentivement tous les articles et goûtait particulièrement les « Conseils aux débutants » dont elle appréciait fort le sens pratique et la finesse.

Mme Aeschlimann laisse l'exemple d'une vie bien remplie ; son souvenir vivra longtemps parmi les apiculteurs qui ont eu l'avantage de la connaître. G. B.

† **Louis CORNU**

Le lundi 28 décembre, un nombreux cortège d'amis accompagnait au champ du repos un des plus anciens membres de la sec-

tion de la Basse-Broye : notre ami et dévoué collègue Louis Cornu, enlevé à l'affection des siens et de ses amis après quelques mois de pénibles souffrances.

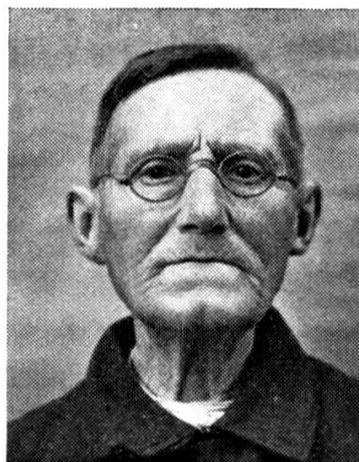
Brave Louis Cornu, toujours gai, serviable, plein d'entrain, aimé et respecté de tous, qu'il faisait bon voir dans nos assemblées qu'il ne manquait jamais.

Ceux qui ont eu, comme nous, le bonheur et le privilège d'être de ses amis, conserveront pieusement son souvenir.

A sa veuve éplorée, nous présentons l'expression de notre profonde sympathie.

Bon papa Cornu, repose en paix, tu as été un humble, honnête et grand travailleur foncièrement bon ! Paix à tes cendres.

J. J.



Louis Cornu

† Rodolphe HUBER

Le samedi 13 mars, une nombreuse assistance rendait les derniers honneurs à Rodolphe Huber, président de la section d'apiculture de l'Orbe, décédé après plus d'une année de grandes souffrances, supportées avec un calme et une résignation admirables.

Dire ce qu'a été Rodolphe Huber, apiculteur, c'est rappeler près d'une quarantaine d'années de notre société, puisque membre du Comité durant près de trente-cinq ans. Tour à tour secrétaire, caissier, puis président, inspecteur des ruchers durant de nombreuses années, il s'est donné tout entier pour sa section. Ayant toujours un mot pour faire rire les plus renfrognés, apiculteur de talent à la tête d'un important rucher, pratiquant l'apiculture pastorale, il était une source où chacun venait puiser les renseignements nécessaires. Délégué, tant aux assises de la Société romande qu'à celles de la Fédération vaudoise, il connaissait tout le monde. Un réel plaisir pour lui était d'assister, en compagnie de son

épouse, aux fêtes de la Romande. Il fut aussi membre de la section de Cossonay pendant bien des années.

A côté de son rucher, Rodolphe Huber avait ouvert un établissement apicole très bien achalandé. Il fabriquait lui-même des ruches de tous types dans un atelier où il pratiquait sa profession de charron. Conduire ses amis et clients devant ses laminoirs d'où sortait sa cire gaufrée était un plaisir. Un tel travail avait été récompensé par une médaille de vermeil à l'exposition de Boudry.

Lorsqu'en mars de l'année dernière, les délégués de la section de l'Orbe lui rapportèrent le gobelet de vétéran que venait de lui décerner la Romande, Rodolphe Huber était tout ému et malgré son mal voulut bien trinquer pour marquer son plaisir. A ce moment-là, il faisait des projets pour la section. Le couronnement de son œuvre apicole avait été le cinquantenaire de la fondation de sa section. Là, Huber s'était dépensé sans compter et le résultat en avait été une vraie fête.

A part ses occupations apicoles, Rodolphe Huber avait été appelé aux fonctions de vérificateur des poids et mesures pour le district d'Orbe. Il remplit ses fonctions délicates à la satisfaction générale de ses concitoyens.

Nous présentons à sa famille, Mme Huber et ses filles, nos très sincères condoléances.

V.

Rapport présidentiel sur 1942

(Suite)

Les démarches faites auprès de l'Office fédéral d'économie de guerre pour mettre à la disposition des consommateurs des coupons de miel ont été couronnées de succès. Le manque de sucre pour les confitures a eu pour conséquence de faciliter la vente du miel, cet aliment de choix malheureusement trop dédaigné en temps normal. La vente a été telle qu'on n'a, de loin, pas pu satisfaire les négociants.

Le prix officiel de fr. 6.20 et fr. 6.40 en gros, de fr. 7.25 au détail n'avait rien d'exagéré et donnait satisfaction aux apiculteurs raisonnables. Il est vrai que le prix du sucre et de l'outillage apicole avait augmenté à peu près dans les mêmes proportions.

Il est réjouissant de constater que le corps médical recommande beaucoup plus qu'autrefois l'usage du miel. Ce n'est que justice, car il n'est plus permis d'ignorer les précieuses vertus du miel en tant que médicament et fortifiant du corps humain.

Il est cependant souverainement regrettable de constater qu'il y a dans le monde apicole des individus qui abusent des restrictions pour vendre le miel à des prix exorbitants et qui empêchent ainsi les familles de condition modeste d'acheter un peu de miel

pour leurs membres malades ou faibles qui auraient si grand besoin de ce précieux fortifiant qu'est le miel. Nous pourrions, en effet, citer des noms d'apiculteurs qui ont pratiqué le marché noir en exigeant 9, 10 et même 12 francs du kilo. Ces gens égoïstes méritent un blâme sévère parce qu'ils profitent malhonnêtement de la situation actuelle. Ils font, sans s'en douter peut-être, un tort très grave à notre corporation. Qu'arrivera-t-il dans la suite ? Il arrivera exactement ce qui est arrivé après la dernière guerre ; les consommateurs renonceront forcément à se procurer du miel qui sera considéré, à cause de son prix excessif, comme un article de luxe dont ils se passeront. L'écoulement du miel, dans les années de bonne récolte, ne sera plus normal, et nous verrons alors les mêmes apiculteurs qui auront pratiqué le marché noir pendant les années de guerre vendre le miel en dessous du prix officiel. Les dirigeants de nos sections doivent réagir vigoureusement contre de tels procédés qui jettent le discrédit sur les apiculteurs en général et leur font un tort immense.

Le *contrôle du miel* a été moins demandé cette année pour la bonne raison que le miel, étant très recherché, les négociants se montraient moins exigeants et se passaient volontiers du contrôle. Vous devez favoriser le contrôle dans vos sections. Son organisation exige, je le sais par expérience, un gros travail de la part des comités. Mais ceux-ci ne devraient pas lésiner devant l'effort demandé, car ils doivent avoir à cœur d'aider leurs membres à écouler leur miel, surtout les années de forte récolte. Or nous savons tous que les grossistes sérieux exigent la carte de contrôle. Il faut donc que nos présidents de sections favorisent beaucoup plus à l'avenir le contrôle chez leurs membres. Comment voulez-vous lutter contre le miel étranger si votre acheteur ne peut pas prouver, par la carte de contrôle, que le miel qu'il vend est d'origine suisse ? Je tiens à remercier très sincèrement M. Thiébaud, préposé à l'Office du miel, pour le travail considérable qu'il fournit, comme vous pouvez vous en rendre compte en lisant son intéressant rapport. Nos remerciements vont aussi à sa dévouée collaboratrice, Mlle Morel. « *Vie et santé par le miel* », tel est le slogan de la très jolie carte en couleur lancée par la Romande, il y a deux ans. Les présidents de sections peuvent se la procurer auprès de M. Schumacher ; c'est une excellente réclame pour la vente de notre miel. Cette réclame n'a pas été nécessaire cette année, mais elle le sera certainement après la guerre. C'est à vous, présidents, de commander ces cartes-réclame et de les mettre à la disposition de vos membres à l'occasion de vos assemblées régionales.

(A suivre.)

Le nom de M. Ulysse Torche, à Montborget (Frib.), a été omis par erreur dans la liste des vétérans trente-cinq ans publiée dans le précédent numéro. Nous le rétablissons ici.



Conseils aux débutants

Mai 1943

Nous avons peine à nous souvenir d'un printemps aussi merveilleux que celui dont nous jouissons depuis une dizaine de jours. Nuits fraîches (6 degrés), mais journées ensoleillées à souhait, horizons bleus de rêve, calme majestueux dans lequel trillent les merles, les mésanges, tous les oiseaux aussi enchantés que nous de cette harmonie parfaite... et dire que les hommes, dans beaucoup de pays, ne peuvent jouir de cette saison sans pareille.

Et, par ce beau et bon temps, nos ruches se développent comme rarement on l'a vu. L'un de nos correspondants nous écrit que depuis plus de vingt ans qu'il fait de l'apiculture, il n'a jamais vu son rucher dans de si belles dispositions. Réjouissons-nous-en, pleinement, mais n'allons pas nous attribuer à nous-mêmes cette belle réussite. N'allons pas nous dire, dans un soliloque intérieur : Tu es admirable, tu es un tout malin, tu en remontrerais à tous les conférenciers, à tous les « as » de l'apiculture. C'est au contraire une leçon de modestie, de reconnaissance, de bon sens, que nous devons tirer des heureuses circonstances de ce merveilleux printemps. Car enfin, s'il avait neigé, gelé, grêlé, tempêté, tous nos soins n'auraient pas pu combattre ces forces adverses et nos colonies auraient pu se trouver, comme elles le furent telles années précédentes, avec très peu de rayons de couvain, très peu de provisions, très peu de pollen et de populations au lieu de présenter 5, 6, 7 rayons d'un couvain magnifique, serré, compact. A la même date à peu près, en 1942, il y avait avance sur 1943, mais ensuite

de journées froides, pluvieuses, au 20 avril, 1942 était bien en retard sur 1943. Donc, soignons nos ruches, le mieux possible, mais n'attribuons pas à notre génie personnel les beaux résultats que nous constatons avec joie tous ces jours.

Un de nos abonnés, avec esprit et d'ailleurs sans amertume, nous écrivait : « Les ruches à fr. 200.— sont trop chères, c'est une hausse trop considérable. » Nous n'allons pas discuter ici ce prix. Mais nous ferons observer que celui qui veut acheter une ruche par les temps qui courent ne le fait pas dans un but complètement désintéressé..., par philanthropie. Et si nous considérons l'autre face de la question, soit celle du rendement, l'opinion ci-dessus peut changer. Supposons que la ruche achetée, complète, avec hausse bâtie, produise 10 kg. de miel, à fr. 6.50, cela fait un résultat de fr. 65.— obtenu presque sans peine et peu d'aléas, donc un rendement de 30 à 35 %... ce qui est plutôt rare en toute époque. Qu'il puisse y avoir des déconvenues, c'est possible, mais il peut y avoir aussi le contraire. D'ailleurs personne n'est forcé d'acheter des ruches à ce prix-là, s'il trouve que c'est exagéré, ce n'est pas indispensable à la vie. Si l'on achète une ruche, c'est dans des buts très définis que nous n'apprécierons pas davantage ici.

Et maintenant venons-en à quelque chose de plus pratique. La pose des hausses pas exemple. Il y en aura déjà beaucoup de placées, quand paraîtront ces lignes, tout au moins dans les contrées précoces et à grandes floraisons d'arbres et de dents-de-lion. En cas de refroidissement, que faire ? Même sans prévoir des températures voisines de zéro, nous avons toujours soin de calfeutrer soigneusement les hausses, nous mettons de ces « garnitures », davantage maintenant qu'en hiver. Depuis plusieurs années, nous employons aussi des couvertures de cadres en bois croisé, d'une seule pièce, mais percées de quatre ou six trous de 4 à 5 cm. de diamètre aux quatre angles environ. Nous obtenons ainsi deux résultats assez appréciables : tout d'abord le nid à couvain est protégé contre les retours de froid toujours possibles. Puis on empêche la ponte de la reine en hausse... pour autant que Sa Majesté veuille bien tenir compte de cet obstacle à sa ponte en rond. Nous avons en effet dû constater que quelques fois cet obstacle ne l'arrêtait pas, mais cependant et d'une façon générale, cela a réussi. Qu'on essaie, nous serions heureux de recevoir des nouvelles à ce sujet. Il y a malheureusement un inconvénient assez grave, c'est, je crois, que cette limitation du nid à couvain favorise l'essaimage, mais cela reste encore à prouver car nous avons eu des colonies très fortes qui n'essaimèrent pas et se maintinrent très fortes pendant toute la saison favorable à la récolte. Nos ruches ne doivent pas être des « fabriques » d'abeilles tard dans la saison, alors qu'il n'y a plus rien à récolter. D'ailleurs, il est facile d'enlever cette cloison un peu plus tard, quand la hausse est déjà bien garnie de

miel dans les rayons du centre de la hausse.

La température, certains jours, l'abondance de récolte de pollen, nécessitent déjà l'ouverture toute grande des trous de vol. Avec les entrées Rithner, c'est facile de donner toute la largeur de la ruche. Si vous n'en avez pas, alors soulevez le devant de la ruche par une cale, ce qui produit le même effet.

Avez-vous des ruches faibles ? Prenez garde. Quelle en est la cause ? Appelez un voisin compétent ou encore l'inspecteur des ruchers, vous en avez la liste et l'adresse dans le récent supplément administratif qui vous a été envoyé. Il y a positivement et un peu partout recrudescence des dangers d'infection soit de loque, soit de nosérose ou d'acariose.

Et faites un peu l'essai toujours palpitant d'élever des reines. Notre *Bulletin* a publié ces dernières années toute une série de méthodes dont les unes sont fort simples. Ne recherchez pas celles qui touchent à la sorcellerie ou à la complication pseudo-scientifique. Avec une ou deux ruchettes, vous pourrez vous constituer des nucléi qui vous seront précieux cet automne pour remplacer une grand'mère arrivée au bout de son rouleau ou pour suppléer au printemps prochain à telle majesté qui a jugé bon de s'en aller dans un monde meilleur pendant l'hiver ; ou encore, ces ruchettes peuvent, si vous les suivez pendant cet été avec assiduité, comme votre fiancée ou élue, vous procurer une colonie capable de passer magnifiquement l'hiver et être l'une de vos meilleures en la saison prochaine.

En voici assez. En nous laissant aller, nous arriverions trop facilement à remplir le *Bulletin* avec ces rappels de vieux préceptes, toujours actuels cependant.

Nous vous souhaitons belles hausses sur de belles colonies bien saines, beaux essaims qui raniment la fièvre de l'apiculteur et belles reines, espoirs de l'an prochain.

St-Sulpice, 19 avril.

Schumacher.

P. S. Comme d'habitude, plusieurs de ces conseils risquent d'arriver trop tard, suivant les régions, ou trop tôt. On nous reprochait un jour de précéder les temps..., mais il nous est impossible de tenir compte de toutes les régions, car cela peut varier d'un mois d'une contrée à l'autre et notre *Bulletin* n'est pas un quotidien, pas même un hebdomadaire. Qu'on veuille bien s'en rendre compte.

Société Romande d'Apiculture

*Procès-verbal de l'assemblée des délégués tenue à Lausanne,
au Restaurant du Théâtre, le samedi 6 mars 1943.*

A 10 heures, M. l'abbé Gapany, président, déclare la séance ouverte, constatant qu'elle a été régulièrement convoquée et que ses décisions sont par conséquent valables.

Le contrôle des délégations fait constater l'absence de trois sociétés.

Le président souhaite la bienvenue aux délégués présents ; il propose une motion d'ordre concernant l'ordre du jour, soit de passer à l'admission des nouvelles sociétés immédiatement après le N° 4, discussion sur les rapports publiés dans le *Bulletin*. Adopté.

MM. Dietrich, Ruckstuhl et Nicod sont nommés scrutateurs.

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 14 mars 1942 est lu et adopté sans observation.

Le président donne lecture de son rapport présidentiel sur l'exercice 1942. Il est approuvé et applaudi chaleureusement.

M. Jaquier demande la raison qui fait que le *Bulletin* arrive parfois avec quatre jours de retard.

M. Porchet émet le vœu que le rapport présidentiel soit publié dans les prochains numéros du *Bulletin* et non pas dans le dernier numéro de l'année.

Le rédacteur donne les explications voulues, il prend bonne note pour l'avenir, dans la mesure du possible, des désirs exprimés.

Le rapport du trésorier est lu par M. Schumacher.

Le rapport de la Commission de gestion et de vérification des comptes, section du Jorat, qui conclut à donner décharge au trésorier et à M. Thiébaud pour leurs différentes charges, est lu par M. Bourgeois.

M. l'abbé Gapany met aux voix l'adoption des rapports faits à l'assemblée et parus dans le *Bulletin*, qui est faite à l'unanimité.

C'est l'occasion pour le président de remercier de leur vigilance et de leur dévouement MM. Schumacher, Thiébaud, Magnenat et Walther, ainsi que la section du Jorat pour la vérification des comptes.

Le budget de 1943, après explications du caissier, est adopté sans discussion.

Le tirage au sort de la section de gestion et de vérification des comptes de l'exercice 1943 désigne la section de St-Maurice.

M. Wiesmann demande des renseignements sur le fonds de propagande et le bénéfice de 1942.

M. Porchet aimerait connaître la destination du fonds Bertrand.

Le trésorier informe que, sur les conseils de la Fiduciaire, il a été constitué, sur le bénéfice de 1942, ce fonds de propagande qui peut servir à plusieurs fins, et que le fonds Bertrand n'a pas d'attribution spéciale, l'avoir en est simplement capitalisé jusqu'à nouvel avis.

Les suggestions contenues dans le rapport de la Commission de gestion et de vérification des comptes, soit : vérification de la comptabilité tous les quatre ans par un expert-comptable (*Réd.* Cette vérification est faite depuis bien des années déjà par un bureau fiduciaire, expert-comptable), prélèvement sur le fonds de propagande d'une somme en faveur des dommages non assurables, augmentation des honoraires du caissier-rédacteur-bibliothécaire et autres membres du bureau du Comité central, renouvellement éventuel avec surprime du contrat d'assurance de la Winterthour, contrôle officiel des éleveurs de reines, ainsi que les propositions du Comité central d'établir une Centrale d'essais et une revision des statuts sont approuvées par l'assemblée qui charge le Comité de résoudre et de réaliser ces différents problèmes au mieux des intérêts de la Romande.

Admission de nouvelles sociétés. Cinq sociétés ont demandé leur entrée à la Romande. Leurs statuts et effectifs sont conformes au règlement.

L'admission des sociétés Broye fribourgeoise, Veveyse, Lac français, La Béroche sont acceptées à l'unanimité à mains levées.

Sur demande, l'admission de la société du Chamossaire est faite au bulletin secret ; celle-ci est acceptée par 70 oui, sur 98 votants, 24 bulletins non et 4 en blanc.

Nomination statutaire du Comité. MM. Schumacher et Rey-Bellet, de la série sortante, sont réélus par acclamation.

Propositions présentées dans le délai légal. Aucune proposition n'a été reçue dans les délais statutaires par le Comité.

Cours de montagne. Le cours d'apiculture pour régions montagneuses est attribué pour 1943 aux sections de la Gruyère et Grandson-Pied-du-Jura.

Concours de ruchers. Le tirage au sort désigne pour 1943 la région Jura-Nord, Erguel-Prévôté, Pied-du-Chasseral.

Sur proposition de M. Mayor, président du Jury des concours de ruchers, l'assemblée adopte une petite modification dans le barème des primes, avec effet rétroactif au 1er janvier 1942.

La médaille d'or de la Romande, ainsi que la médaille de la Fédération des sociétés d'agriculture, sont toutes deux attribuées au lauréat du concours annuel, sans prime en espèces.

Divers. Le secrétaire donne connaissance de la circulaire de l'Office fédéral de l'économie de guerre concernant l'attribution du sucre pour l'alimentation des abeilles au printemps 1943, qui paraîtra dans le *Bulletin*.

M. Thiébaud fait part qu'il tient à disposition des apiculteurs de la farine de soja, exclusivement pour les abeilles. Les demandes doivent être signées par les présidents des sections et les envois se feront contre remboursement.

M. Jaquier interpelle au sujet du relèvement du coût des annonces.

M. Thiébaud démontre, avec pièces à l'appui, que l'augmentation du prix des annonces est devenue nécessaire par les temps difficiles actuels où tout renchérit.

Divers orateurs prennent tour à tour la parole pour demander de raccourcir soit les articles nécrologiques, les comptes rendus des sociétés, les histoires amusantes, soit encore les critiques sur l'apiculture suisse, que d'aucuns qualifient de surannées, alors qu'elles ont au contraire fait constamment avec succès leurs preuves.

Le Comité et l'assemblée acceptent ces propositions.

La partie administrative étant achevée, M. Thiébaud, en termes éloquents, souligne, une fois de plus, le travail consciencieux, méritant tout notre éloge, effectué par le rédacteur du *Bulletin*. Les applaudissements nourris qui retentissent sont les fidèles interprètes des sentiments de l'assemblée qui s'associe ainsi aux paroles de Thiébaud à l'égard de notre dévoué collègue Schumacher.

La séance est levée à 12 h. 40.

Après le repas pris en commun, le secrétaire procède à la distribution des plats et gobelets aux vétérans ayant cinquante et trente-cinq ans d'activité à la Romande. Le rapporteur s'abstient d'en donner ici la liste, celle-ci paraissant dans le rapport présidentiel publié dans le *Bulletin*. Toutefois, il relève que parmi les vétérans fêtés ce jour se trouvent deux collègues de la Suisse alémanique, MM. Bühler, à Yens et Berger, à Morges, fixés depuis plusieurs années dans ces deux localités. C'est avec un évident plaisir que ces deux collègues ont reçu les gobelets qui leur ont été remis, « La Romande » ayant tenu compte qu'avant d'être sociétaires de cette dernière, ils avaient fait partie de la société sœur « Les Amis des abeilles ».

Est-ce l'excellent repas, les vins capiteux, la venue du printemps, les apports en masse de pollen par nos blondes filles d'Aristée, l'air de la belle cité dont nous sommes aujourd'hui les hôtes ou plutôt la présence des joyeux et alertes vétérans, gardant un cœur bouillant dans la vieillesse et dont plusieurs avaient plus de 80 printemps, je ne sais ? mais après les discours d'usage, il régna une ambiance chaude et communicative, un entrain admirable, où les chants, les jodels, les historiettes, les souvenirs du temps passé, évoqués par notre vénéré collègue Warnery, ancien membre du Comité central à l'époque de Bertrand, se succédèrent pour le plus grand plaisir de tous ; aussi c'est avec regret qu'à 16 h. 30 il fallut se séparer pour regagner ses pénates.

Le secrétaire : O. Niquille.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR CANTONAL DES RUCHERS

Les maladies des abeilles en 1942

(Suite et fin)

Loque européenne.

Communes	Ruchers	Colonies	Col. malades	Col. détruites
Yverne	1	12	1	1
Villars-Mendraz	1	11	2	2
Blonay	1	3	3	1
Bussigny	1	9	1	2
Etoy	1	36	16	—
Ropraz	1	5	1	1
St-Légier	1	1	1	—
Puidoux	1	25	1	—
Essertines/Rolle	2	20	2	1
Le Vaud	1	10	4	4
Château-d'Oex	1	10	3	3
L'Etivaz				
Mies	1	1	1	1
Total	13	143	36	15

Dans un seul cas d'infection de loque européenne, 16 colonies étaient atteintes dans le même rucher. A fin août, l'infection avait disparu ; ce dernier est à surveiller au cours de l'an prochain, car la loque peut réapparaître. Les autres cas sont de moindre importance.

La suppression des rayons les plus atteints et le remplacement par des feuilles de cires gaufrées, le resserrement des colonies, le changement de reine suffisent souvent à avoir raison de l'infection.

La consanguinité provoque l'anémie des colonies, celles-ci sont plus sujettes aux maladies.

Pour 15 colonies détruites, les indemnités se montent à fr. 579.97. Indemnité moyenne : fr. 38.66 par colonie.

Vingt-sept inspecteurs régionaux ont fait le travail prescrit et ont fourni leurs rapports, quatre n'ont pas fait les inspections réglementaires et se sont contentés des visites réclamées par les apiculteurs.

Nous avons délivré, au cours de l'année 1942, 168 autorisations pour les apiculteurs pratiquant l'apiculture pastorale et pour ventes de ruches.

Nous constatons, en outre, que le nombre des ruches en 1942 est en diminution de 815 colonies sur 1941.

Nombre de colonies en 1941 : 24,693

Nombre de colonies en 1942 : 23,878

815

Sur 65 ruchers comptant 684 colonies, nous en avons trouvé 223 de malades (acariose, loque européenne, loque américaine) dont 116 ont été détruites.

Il reste une différence de 699 colonies dont la disparition peut être attribuée aux causes suivantes :

a) le noséma simple et le noséma avec kyste d'amibes ont décimé nombre de colonies ;

b) l'hiver 1941-1942, particulièrement rigoureux, en a fait périr un certain nombre également ;

c) le nourrissage insuffisant, et surtout trop tardif, a provoqué la dysenterie, mortelle pour nombre de colonies ;

d) peut-être aussi cette diminution provient-elle du fait que les déclarations au recensement sont plus exactes que ces années passées.

Morges, le 7 janvier 1943.

L'inspecteur cantonal : A. Valet.

Etat sanitaire des ruchers du canton de Neuchâtel

RAPPORT DE L'INSPECTEUR CANTONAL SUR L'EXERCICE 1942

Monsieur le président et Messieurs,

C'est le quatrième rapport que j'ai l'honneur de vous présenter depuis le début de la guerre mondiale ; j'essaie de me représenter ce que pourrait être ce rapport si notre pays était en guerre ; il mentionnerait des ruchers détruits par les bombardements, abandonnés par leurs propriétaires qui ont été tués ou qui ont dû s'enfuir, peut-être même qu'il n'y aurait pas de rapport du tout par le fait de la complète désorganisation de notre service sanitaire. Aussi est-ce avec un sentiment de grande reconnaissance que je puis vous dire comme pendant les années de paix que tout est normal, reconnaissance envers la Providence d'abord, puis reconnaissance envers nos autorités qui, grâce à leur prévoyance, ont pu octroyer aux apiculteurs un supplément de sucre pour le nourrissement de leurs abeilles. Grâce à une bonne année apicole, nous avons pu rendre à la collectivité, sous forme d'un excellent miel, ce dont nous l'avions privée en sucre, et même si cela n'avait pu être ainsi, nos abeilles auraient mérité ces égards par le rôle prépondérant qu'elles ont joué dans la belle récolte de fruits de cette année.

Inspections 1942. Nos dix-neuf inspecteurs régionaux ont visité 847 ruchers comprenant 6199 colonies ; les frais d'inspection ascendent à fr. 1398.—, ce qui représente une dépense de fr. 1.65 par rucher et 22 ct. $\frac{1}{2}$ par colonie. Il a fallu 77 journées de travail réparties entre les dix-neuf inspecteurs.

Des inspections supplémentaires ont été ordonnées dans certaines régions suspectes du canton ; elles ont permis de découvrir quelques foyers isolés d'acariose ; elles ont nécessité 34 heures de travail et une dépense supplémentaire de fr. 61.20 non comprise dans la somme mentionnée ci-dessus.

Tableau comparatif du cheptel apicole de 1937-1942.

Années	Ruchers	Colonies	Moyenne par rucher
1937	894	6169	6,9
1938	817	6098	7,5
1939	865	6584	7,6
1940	852	6411	7,5
1941	821	6095	7,4
1942	847	6199	7,3

Ces chiffres montrent que nous restons sensiblement dans les mêmes normes, avec un petit fléchissement dans les années 1940 et 1941, ce qui paraît correspondre à la situation économique de guerre ; il est par contre assez curieux de voir qu'en 1942, alors que les conditions de ravitaillement sont plus mauvaises, le nombre des apiculteurs augmente ainsi que parallèlement le nombre de colonies.

Rapports des inspecteurs régionaux. Je pourrais facilement supprimer ce chapitre, malgré tout l'intérêt que j'ai à lire ces rapports détaillés et consciencieux, car d'année en année les remarques qu'on y trouve sont invariablement les mêmes ; l'homme ne change pas, l'apiculteur encore moins ; il y a le bon et le mauvais, celui qui aime ses abeilles, qui connaît leurs exigences et celui qui ferait mieux de « tout bazarder », qui les soigne à faux ou pas du tout, qui les laisse périr de faim, qui tolère du désordre et de la saleté dans son rucher, etc., etc.

Malgré les conseils bienveillants des inspecteurs, les efforts des sections qui organisent des réunions pratiques dans les ruchers, les excellents conseils du *Bulletin*, on n'arrivera jamais à déraciner cette catégorie de possesseurs d'abeilles qui nuisent à l'ensemble, car c'est dans ces ruchers sans surveillance que les maladies s'installeront et se propageront. C'est là spécialement que les inspecteurs doivent être vigilants et sévères.

Nous avons eu cette année le plaisir de recevoir trois nouveaux inspecteurs : MM. W. Gindrat, de Fleurier, Bourquin, de Savagnier et Bonjour, de Lignières ; leur travail nous a donné toute satisfaction. Malheureusement, deux anciens nous quitteront à la fin de l'année : MM. Vuillème, de La Chaux-de-Fonds, qui, avec regret, se voit dans l'obligation de quitter ses fonctions à cause de son travail et Ed. Tribolet, de St-Blaise, qui estime avoir fait son devoir à 76 ans. Je ne veux pas laisser partir ces deux chers collègues sans les remercier bien sincèrement pour leur utile collaboration ; ils n'ont pas eu toujours un travail facile, mais ils l'ont toujours accompli avec bonne humeur, avec tact et dévouement. Le problème du recrutement des inspecteurs va se poser à nouveau ; je souhaite que cette importante question trouve enfin une heureuse solution.

MALADIES

Maladies du couvain. Les ruches des régions contaminées par la loque en 1940 ont été suivies, ces deux dernières années, avec un soin particulier ; l'inspecteur de La Côte-aux-Fées a fait une seconde visite cet automne ; il signale que tout est normal et que la récolte de miel a été satisfaisante. Nous sommes heureux de constater que l'application de mesures énergiques a porté ses fruits.

Quelques inspecteurs ont envoyé, dans des cas douteux, des morceaux de rayon au Liebefeld ; les résultats de l'analyse furent négatifs, ce n'était heureusement pas la loque.

Maladies des abeilles adultes. — Acariose. Le Comité de la Caisse cantonale d'assurance a fait, en automne 1940, de grands sacrifices pour encourager la lutte contre cette insidieuse maladie ; il a fourni gratuitement le remède de Frow, les palettes, les tubes de dosage, il a fait un tirage spécial des instructions pour le traitement, il a fait donner à toutes les sections, par l'inspecteur cantonal, des causeries avec démonstrations pratiques. Les auditoires nombreux ont paru convaincus, les comités de sections ont pris des mesures pour généraliser le traitement. Il fut concluant ; du reste, on était en droit de s'y attendre, puisque le remède de Frow est reconnu efficace par l'Office vétérinaire fédéral. Sur la base des résultats acquis, je vous avais priés, Messieurs, d'étudier avec le vétérinaire cantonal s'il était possible de modifier le règlement actuel en y ajoutant de nouvelles dispositions fixant l'obligation du traitement préventif sur le territoire du canton de Neuchâtel. C'était à mon avis le seul moyen d'éviter les fréquentes réapparitions de la maladie. Ma proposition n'a pas été acceptée pour de multiples raisons d'ordre financier, pratique, psychologique. Je le regrette ; d'autre part, je suis heureux que les faits m'aient donné raison. Dans le courant de l'été 1942 de nouveaux cas ont surgi ; à Boveresse, un essaim vagabond recueilli dans un rucher de 40 colonies est atteint à 90 %. Sa destruction immédiate aura, espérons-le, évité un grand désastre. Des prélèvements dans tous les ruchers de la région ont permis de dépister deux autres foyers à Couvet et au Bois-de-Croix. En novembre, un apiculteur de Colombier me demandait l'autorisation de transporter ses ruches dans une autre localité ; l'analyse des 10 colonies indiquait que l'une d'entre elles était atteinte à 20 %. N'est-ce pas là une preuve éclatante de la présence souvent ignorée de l'acariose ? Le Dr Morgenthaler me disait dernièrement dans une de ses lettres : « Même si l'analyse microscopique n'a pas décelé la présence des parasites, ce n'est pas une preuve absolue ; ils peuvent exister. »

Or, il existe un moyen d'être à l'abri des attaques renouvelées de cette maladie contagieuse ; pourquoi ne voulons-nous pas l'employer ?

Indemnilés. Une ruche a été détruite à Boveresse, chez M. Jeanrichard ; nous le remercions d'avoir renoncé à la subvention à laquelle il avait droit, en faveur de la Caisse d'assurance. Une autre ruche aurait dû être détruite au Bois-de-Croix, chez M. Perotti ; elle a été vendue à l'Institut bactériologique du Liebefeld pour expériences de laboratoire, d'où économie pour notre Caisse.

En terminant ce rapport, je tiens à mentionner le dévouement et l'extrême complaisance du Dr Morgenthaler ; il s'intéresse spécialement à ce qui se fait

chez nous ; il m'a accompagné à trois reprises dans les ruchers malades. Grâce à l'amabilité et la compréhension de M. Perotti, qui a mis son superbe rucher à notre disposition, nous avons pu procéder à des expériences intéressantes. Il s'agit d'un rucher de 52 colonies où une seule, atteinte à 70 %, en a infesté 6 autres par le fait que ces dernières étaient des essaims de l'année, renforcés au moyen d'abeilles prélevées dans la colonie malade qui, soulignons-le, ne présentait aucun symptôme extérieur de maladie.

J'espère pouvoir, le printemps prochain, vous présenter un rapport détaillé sur les résultats enregistrés.

Que M. le Dr Morgenthaler reçoive ici l'hommage reconnaissant de tous les apiculteurs neuchâtelois. L'inspecteur cantonal : *Dr Ch.-E. Perret.*



Nouvelles observations du professeur Burri

En 1941, le professeur Burri avait découvert que l'organisme responsable de la loque européenne se présente tantôt sous la forme de bâtonnets minuscules, tantôt sous une forme arrondie. Il était en outre parvenu à obtenir des cultures artificielles du Bac. pluton, ce qui était considéré comme impossible. Continuant inlassablement ses recherches, le professeur Burri a trouvé qu'à part les deux formes dont nous venons de parler, on rencontre le Bac. pluton sous les aspects les plus divers : bâtonnets allongés, fils, spirales, fuseaux, etc. ; c'est le type du polymorphisme. Les cultures artificielles des diverses formes donnent naissance à des colonies différentes aussi et faciles à distinguer, même sous un faible grossissement. Et non seulement la forme des bactéries est variable, mais les propriétés physiologiques, les effets des différentes formes sont aussi différents. Ainsi la forme en fuseaux dégage une forte odeur de diacétyl, analogue à celle que l'on sent dans les grandes laiteries et due à l'action de streptocoques spécifiques sur le beurre. La parenté du diacétyl et de l'acide acétique explique pourquoi les praticiens ont donné à la loque européenne le nom de couvain aigre. D'autre part, le fait que l'apparition du diacétyl est lié à une forme unique fait comprendre pourquoi les ruches malades ne dégagent parfois pas d'odeur.

Nous empruntons ces détails à un article du Dr Morgenthaler paru dans la *S. B. Z.* d'avril.

Le professeur von Fischer dresse les abeilles pour la récolte

Le directeur de l'Institut zoologique de Munich poursuit ses investigations sur les sens et la physiologie des abeilles. Incité par ses recherches sur l'odorat de ces insectes, il a voulu savoir s'il serait possible d'attirer les butineuses sur une plante particulière. Ayant nourri des abeilles avec du sirop aromatisé du parfum d'une fleur, ou du sirop ordinaire auquel les abeilles n'avaient accès qu'après avoir été en contact avec une odeur particulière, il a vu que les abeilles rentrées à la ruche communiquaient leurs impressions à leurs sœurs dans leur langage ordinaire, c'est-à-dire en dansant de droite à gauche ou de gauche à droite suivant le cas.

Von Frisch eut alors l'idée de voir s'il serait possible d'attirer les abeilles sur une espèce déterminée de plantes et si la récolte en serait modifiée. Il paraît que ce fut le cas ; les abeilles observées sur une surface donnée dans un champ où elles avaient été attirées étaient plus nombreuses que sur une surface témoin. La production de la graine aurait aussi été augmentée.

Encore un changement

L'ancienne *Leipziger Bienen-Zeitung* s'appelle aujourd'hui *Ostdeutsche Bienen-Zeitung*. Une note précise que, pour libérer des forces nécessaires à la conduite de la guerre, les petits journaux apicoles ont dû être groupés par régions. L'*O. D. B.-Z.* sera l'organe de la Courlande, de la Poméranie, de la Saxe, de la Silésie et la Warthe. Cela représente une vaste région.

Simple question

Ne pensez-vous pas que les abeilles savent mieux que vous ce qui leur convient ?

J. Magnenat.

A l'abeille

Sur la fleur odorante, ô mon active abeille,
Va cueillir le pollen, en remplir ta corbeille
Et semer sûrement cette poussière d'or
Qui féconde l'ovule, enrichit fructidor.
Entr'ouvre sa corolle et boit dans son calice,
Suce à fond son nectar dont tu fais un délice,
Emplis tes beaux rayons du succulent butin,
Si tôt que le soleil vient sourire au matin.
Toujours pour la cité prête à donner ta vie,
Sans trouble et sans calcul tu remplis ton devoir.
Ton bourdonnement chante en mon âme ravie.
Tu tiens du Créateur et sagesse et savoir.
Tu bâtis ta demeure en génial architecte.
Je t'aime et je t'admire, ô merveilleux insecte

Jean Gay,

président de la Société d'apiculture de la Haute-Savoie.

CONCOURS DE RUCHERS

organisé par la Société romande d'apiculture, en 1942.

Au Comité de la Société romande d'apiculture,
Monsieur le président et Messieurs,

Ensuite de l'honneur que vous nous avez fait en nous appelant à fonctionner comme experts lors des Concours de ruchers organisés par la Société romande d'apiculture, nous vous remettons notre rapport sur les opérations effectuées les 6, 7, 8, 9, 10 juillet et 1er août 1942.

Le Jury, composé de M. Arnold Mayor, président, M. Eugène Maire, délégué par les sections concourantes et de M. Aimé Courvoisier, comme secrétaire-rapporteur, visite quinze exploitations apicoles, comprenant un total de 399 colonies.

S'étaient inscrits :

Section du Val-de-Travers : six apiculteurs avec 143 colonies.

Section des Montagnes neuchâtelaises : cinq apiculteurs avec 127 colonies.

Section des Franches-Montagnes : trois apiculteurs avec 79 colonies.

322 ruches étaient des D.-B. ; 60 des ruches suisses et 17 des Borel.

Le classement comprenait : neuf exploitations en 1re catégorie (plus de 21 colonies) ; quatre en 2me catégorie (de 11 à 21 colonies) ; trois en 3me catégorie (de 5 à 10 colonies).

Un apiculteur obtient la médaille d'honneur offerte par la Fédération romande des Sociétés d'agriculture.

Trois sont récompensés par la médaille or et fr. 18.— ; dix reçoivent la médaille argent et fr. 14.— ; un la médaille de bronze et fr. 10.—.

Observations générales

1. La visite eut lieu en temps de grande récolte, particulièrement dans les Franches-Montagnes et les Montagnes neuchâtelaises. Partout de superbes hausses et doubles hausses, remplies jusqu'aux dernières cellules. Aussi tous nos amis avaient-ils le sourire. De grandes provisions occupaient les corps de ruches où la ponte était de force réduite pour cause de manque de place.

2. A part quelques rares exceptions, les emplacements avaient été judicieusement choisis et les abords aménagés avec goût. La plupart des pavillons construits ces dernières années ont été édifiés avec luxe et confort. L'éclairage, en particulier, a été amélioré et facilite grandement le travail. Le plaisir à opérer dans une

installation claire et propre, avec lumière et place suffisante, doit bien récompenser les sacrifices consentis.

3. Il a paru au Jury que, dans les montagnes, une certaine uniformité dans les méthodes de travail a été réalisée. Les cours donnés sous les auspices de la Société romande ne doivent pas être étrangers à ce progrès. Les principes enseignés par d'excellents maîtres nous paraissent avoir été appréciés et suivis.

Nous avons cependant constaté le peu de soin que mettent certains collègues à couvrir une partie du corps de ruche (nous parlons des Dadant) durant la visite. L'un de ces amis ne commet-il pas l'imprudence, lors de notre passage, d'enlever la hausse et la porter, durant la visite, non couverte, au dehors du pavillon ! Quelle excellente occasion de provoquer pillage et piqûres.

4. Les ruches sur balance deviennent toujours plus nombreuses, les apiculteurs ayant compris combien elles sont utiles, grâce aux indications qu'elles donnent sur la marche du rucher. Dans nombre d'exploitations importantes, il est regrettable de n'y trouver que des maturateurs de 50 ou 100 kg., les fabriques, nous dit-on, n'en construisent pas de plus grands. Si elles ne le font pas, c'est qu'on ne leur en demande pas de plus grand. Visitant un bon marchand en Suisse allemande, ce dernier, qui a lui-même une huitantaine de colonies, reconnaissait que l'on devrait avoir des cuves plus grandes et que certainement les fabriques seraient très heureuses de donner satisfaction aux apiculteurs qui leur demanderaient des récipients de plus grande capacité.

5. Nous conseillons aux propriétaires des pavillons, où la chose n'a pas encore été faite, de récolter l'eau du toit pour l'utiliser à tous les besoins de l'apier.

6. Le marquage des reines pourrait encore être généralisé. Les annotations et la comptabilité ne devraient manquer dans aucun rucher.

Le président : Le secrétaire-rapporteur :
(signé) *A. Mayor.* (signé) *A. Courvoisier.*

(*A suivre.*)

La rentabilité de l'apiculture en 1941

Communication de la Division des recherches
sur la rentabilité de l'agriculture, du Secrétariat des paysans suisses,
Brougg, novembre 1942.

(*Suite et fin*)

Tant le nombre des colonies que le montant du *capital actif* entendu par exploitation dénotent un recul. Toutefois, en raison de la diminution de l'effectif des colonies, le capital actif total ramené à une colonie s'est néanmoins un peu accru.

Le *rendement en miel* des apiculteurs tenant une comptabilité accuse un fort recul par rapport à 1940, aussi bien exprimé par exploitation que par colonie. En 1941, il a été récolté 4,31 kg. de miel par colonie (en moyenne du pays 2,8 kg.), contre 6,48 kg. en 1940. Le *temps consacré au travail* s'est chiffré à 5 heures 55 minutes par colonie ; en dépit de la faible récolte de miel, la somme de travail nécessitée a augmenté.

Les *frais de production* se composent des frais d'exploitation, non compris la main-d'œuvre (dépenses pour sucre, réparations courantes des bâtiments, des ruches et des instruments, amortissements, valeur des produits livrés par le ménage, etc.), des frais de la main-d'œuvre et du service d'intérêt du capital actif investi dans l'apiculture. Si l'on ne porte pas en compte le service d'intérêt, on obtient les frais totaux d'exploitation. Les frais de production entendus par kilo de miel se sont montés, cet exercice, à fr. 7.62, contre fr. 4.78 en 1940. La cause en est due à l'augmentation du coût du nourrissage (sucre), d'une part, et au plus faible rendement en miel, d'autre part.

Le *rendement brut* entendu par colonie atteint fr. 30.20, contre fr. 31.22 en 1940. Le recul se monte donc à fr. 1.02 par colonie. Si, par rapport à la récolte de miel, cette diminution n'est que faible, cela tient aux prix plus élevés obtenus pour le miel. Le produit de la vente de colonies, de cire et de rayons a légèrement augmenté (fr. 1.18 par colonie).

Le *rendement net* est la différence existant entre le rendement brut et les frais d'exploitation. Il représente l'intérêt porté par la totalité du capital engagé. Il s'est monté, cet exercice, à 0,01 % du capital actif, contre 2,80 % en 1940 et 6,97 % pour la moyenne de 1922-41. Le recul est uniquement dû au faible rendement brut.

Le *revenu* provenant de l'apiculture représente à la fois l'indemnité de l'exploitant pour son travail et la rémunération du capital, franc de dettes, engagé dans l'entreprise. Il a atteint, cet exercice, fr. 8.89 par colonie, contre fr. 12.14 en 1940.

Si l'on déduit du revenu un service d'intérêt fixe pour la fortune nette engagée dans l'entreprise, on obtient le *produit du travail*. Il se monte, cet exercice, à fr. 0.32 par heure de travail, contre fr. 1.09 en 1940. *En résumé, on constate que, par suite d'une forte diminution de la récolte de miel, et en raison du relèvement des prix du sucre, il s'est malheureusement produit une sensible aggravation de la rentabilité de l'apiculture.*

Conformément au vœu exprimé par la Société des apiculteurs de la Suisse allemande, nous groupons aussi, depuis 1932, les résultats d'après *l'altitude du domicile de l'apiculteur ou des ruchers*. En 1941, les résultats comptables des entreprises apicoles sises dans les régions de montagne s'établissaient comme il suit par rapport à ceux des exploitations de plaine.

Résultats des comptabilités apicoles groupées selon l'altitude, en 1941.

	A PLUS DE 800 M.		A MOINS DE 800 M.		MOYENNE	
	Par exploitation	Par colonie	Par exploitation	Par colonie	Par exploitation	Par colonie
	NOMBRE DES COMPTABILITÉS					
	29		70		99	
Nombre des colonies	23,93	—	24,73	—	24,50	—
Capital actif fr.	3662	153	3340	135	3435	140
Rendement en miel kg.	160	6,69	83	3,36	106	4,31
Temps consacré au travail h.	154	6 ²⁷	141	5 ⁴³	145	5 ⁵⁵
Achats de sucre, etc. fr.	298	12.44	294	11.87	295	12.03
Autres frais d'exploitation fr.	231	9.68	225	9.11	227	9.28
Frais de la main-d'œuvre fr.	232	9.68	212	8.56	218	8.88
Frais d'exploitation totaux fr.	761	31.80	731	29.54	740	30.19
Service d'intérêt fr.	183	7.65	167	6.75	171	7.01
Frais de production, au total fr.	944	39.45	898	36.29	911	37.20
par kg. de miel fr.	5.42	—	9.27	—	7.62	—
Rendement brut total fr.	1026	42.88	621	25.12	740	30.20
Rendement net fr.	265	11.08	—110	—4.42	0	0.01
Revenu fr.	497	20.76	102	4.14	218	8.89
Produit du travail, au total fr.	314	13.11	—65	—2.61	46	1.88
par heure de travail fr.	2 03	—	—0.46	—	0.32	—

A l'inverse des exploitations apicoles des régions de plaine, celles des régions de montagne dénotent des résultats satisfaisants. Assurément, comme de coutume, les frais de production des exploitations de montagne sont supérieurs à ceux des entreprises de plaine ; d'autre part, cependant, le rendement brut des premières dépasse, dans de plus fortes proportions encore, celui des exploitations des régions de plaine. Les comptes de l'exercice 1941-42 confirment ainsi la règle selon laquelle les régions de montagne offrent, en général, pour l'apiculture, des conditions plus avantageuses que celles du Plateau.

Apiculteurs romands

Malgré l'abondante réclame faite à domicile, nous nous permettons de vous dire que, comme la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a, de même les vieux rayons passés à la presse ne peuvent rendre que la cire qu'ils contiennent, malgré la plus belle réclame.

Nos feuilles gaufrées, garanties pure cire d'abeilles, équivalent celles présentées à grands renforts de dessins suggestifs.

Apiculteurs, soyez d'abord Romands, Suisses après et protégez les petits fabricants qui sont d'anciens sociétaires de la Romande. Voir aux annonces.

Les fournisseurs romands d'articles apicoles.

Aux détenteurs de bascule

Je compte sur les pesées de février, mars et avril, pour le 10 mai prochain. A partir du 1er mai, tous les mois, mais sur bulletin de pesage, avec observations. D'avance merci.

Delémont, le 19 avril 1943.

Jos. Walther.

Centrale d'essaims

Nous sommes actuellement en possession d'une soixantaine de demandes d'essaims. Si vous désirez que la centrale nouvellement créée puisse rendre les services que l'on en attend, il faut que les possesseurs d'essaims qui désirent vendre s'annoncent aussi dès qu'ils en auront des disponibles.

Tél. 6 12 96, à Corcelles (Ntel), de 7 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h., entre temps et le dimanche, au 6 15 25, à Cormondrèche.

Corcelles (Ntel), le 24 avril 1943.

Le chef de la centrale d'essaims :

Charles Thiébaud.

NOUVELLES DES SECTIONS

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale, lundi 10 mai, à 20 h. 30 précises, au local, rue de Cornavin 4.

Sujet : La récolte du nectar, pose et enlèvement des hausses.

Section des Alpes

Convocation.

Assemblée ordinaire du printemps, *dimanche 9 mai 1943, à 14 heures*, à la grande salle du *Café de la Couronne, Yverne*.

Ordre du jour : 1. Admissions ; 2. Procès-verbal ; 3. Rapport du président et rapports des délégués à la F. V. A. et S. R. A. ; 4. Programme d'activité pour l'été 1943 ; 5. Course d'été ; 6. Conférence de M. Adrien Cherix sur la pose des hausses ; 7. Divers et propositions individuelles.

En cas de beau temps, visite de ruchers.

Le Comité rappelle que le présent avis tient lieu de convocation. Il recommande en outre la question du recrutement et celle des apports sur le bureau.

Du 18 avril 1943.

Pour le Comité : *A. Porchet*, secrétaire.

Société d'apiculture de Lausanne

La réunion amicale de mai aura lieu exceptionnellement *un dimanche, le 9 mai*, parce qu'elle revêtira un caractère pratique d'actualité : Utilisation des essaims et formation de nucléi. Elle se tiendra à l'un des ruchers de M. Jaquier, à Bussigny. Rendez-vous à la gare à 14 h. 30. Départ de Lausanne : 14 h. 19.

Le Comité.

Section de Nyon

Les membres sont invités à se réunir en assemblée ordinaire de printemps le dimanche 9 mai, à 14 h. 30, à la Croix-Verte, à Nyon.

Ordre du jour statutaire.

Le présent communiqué tient lieu de convocation.

Le Comité.

Société d'apiculture „ Le Chamossaire “

Assemblée générale dimanche 9 mai 1943, à 14 h. 30, au local, Central-Logis, Bex.

Ordre du jour : 1. Verbal ; 2. Admissions ; 3. Rapport des délégués à l'assemblée de la Romande ; 4. Visites de ruchers et démonstration d'un nouveau support de ruches ; 5. Divers.

Le Comité.

Fédération fribourgeoise d'apiculture

Dimanche dernier, « La Fribourgeoise » a tenu sa réunion annuelle, à l'Hôtel de la Tête-Noire, à Fribourg. Une cinquantaine de membres avaient répondu à l'invitation du Comité. Vers 15 h. 30, M. le président H. Joye ouvrit la séance par des souhaits de bienvenue. Il eut des paroles aimables à l'égard du conférencier du jour, M. le curé Gapany, président de la Société romande d'apiculture.

Après l'approbation du procès-verbal, l'assemblée prit connaissance de divers rapports, notamment d'un exposé substantiel de M. Joye sur la situation de l'apiculture en 1942 et l'activité de la société.

1943 promet d'être meilleure que sa devancière pour l'apiculture. Aussi fut-il décidé de favoriser la participation au contrôle des miels, ainsi qu'à la Foire aux provisions de cet automne. Après la fixation des cotisations, les délégués procédèrent à un échange de vues sur diverses questions actuelles, notamment la construction de ruchers. M. P. Baula, de Belfaux, proposa de prévoir une course annuelle en Gruyère ou ailleurs, afin de maintenir un contact plus étroit entre les apiculteurs fribourgeois et pour voir aussi les progrès réalisés dans les districts.

Puis M. Gapany entretint l'auditoire sur les qualités qui font le bon apiculteur : le goût du métier, la modestie, le perfectionnement des connaissances par la lecture, la participation aux cours et conférences et aux visites de ruchers ; l'esprit d'ordre et de méthode, etc. Le conférencier, qui d'ailleurs prêche d'exemple, étant lui-même possesseur de nombreuses ruches, parla finalement des travaux apicoles de la saison.

Il fut, en outre, décidé d'organiser prochainement des conférences, en vue de favoriser le développement de l'apiculture.

Cp.

Côte Neuchâteloise

Séance pratique au rucher de M. Rieser, à Corcelles, le dimanche 16 mai, à 14 heures. Outre la visite des ruches, les participants auront l'avantage d'entendre une conférence de M. Spinner, professeur de botanique à l'Université de Neuchâtel, sur « La flore mellifère de notre pays ». L'autorité du conférencier attirera certainement l'affluence des grands jours. Venez avec vos familles et les apiculteurs isolés. Rien ne vaut, pour la propagande, une séance intéressante.

Le Comité.

Société d'apiculture du Val-de-Ruz

Le dimanche 16 mai prochain, à 14 heures, assemblée administrative et pratique chez M. Numa Gaberel, Petit-Savagnier.

Que tout apiculteur prenne note de la circulaire ci-dessous. *Le Comité.*

Aux membres de la Société d'apiculture du Val-de-Ruz

Messieurs et chers sociétaires,

Le Comité cantonal de la Société d'apiculture a reçu de nombreuses réclamations de l'Office de ravitaillement, relatives aux déclarations de la récolte

de 1942. Nous en avons pris connaissance et avons constaté que certaines de ces déclarations étaient nettement loin de la réalité. Des apiculteurs, en effet, n'ont avoué qu'une moyenne de 2 ½ à 3 kg. de miel par ruche !

Qu'on n'aille pas croire que l'Office de ravitaillement ne prend pas ses renseignements à bonne source. Il est exactement au courant de ce que fut la récolte de l'année dernière et ses réclamations sont pour la plupart fondées.

Il est de toute nécessité que chaque apiculteur se conforme au mieux des instructions reçues. Des mesures sévères pourraient être prises en haut lieu non seulement contre ceux qui ne déclarent pas leur compte, mais contre tous les apiculteurs. Les distributions de sucre, notamment, pourraient être suspendues et on voit dans quelle situation se trouverait alors l'apiculture.

Chacun, chez nous comme ailleurs, est solidaire. Il serait bon que nous nous en souvenions. De notre seule bonne volonté dépend l'avenir de nos ruchers qui auront peut-être à subir des temps pires que ceux que nous avons traversés depuis le début de la guerre.

Le Comité.

Montagnes neuchâteloises

C'est le dimanche 28 mars a. c. que nos membres furent convoqués à notre première réunion de printemps. A cette occasion, il leur a été présenté le film Fischer sur la vie des abeilles. Essayer de documenter ce film serait chose vaine, car l'impression qu'il nous a laissée est tout simplement merveilleuse. C'est surtout au point de vue scientifique et photographique qu'il a une réelle valeur. Nous ne pouvons que recommander aux sections qui n'ont pas eu le privilège de le voir de n'en pas manquer l'occasion.

La soirée s'est terminée par une courte séance administrative.

Le Comité.

Section Ajoie-Clos-du-Doubs

Assemblée générale du 11 avril 1943.

L'assemblée générale de printemps, très revêtue, s'est occupée de questions intéressantes. Excellamment dirigée par M. J. Beurét, président, les nombreux tractanda furent liquidés en peu de temps. Le rapport présidentiel, toujours très intéressant, fut accepté avec des remerciements chaleureux. Les comptes, recommandés par les vérificateurs, sont approuvés avec félicitations au caissier pour son bon travail. Le nombre des membres augmente et le bénéfice réalisé sur l'an 1941 est très réjouissant.

L'assemblée confirme le Comité dans ses fonctions pour une nouvelle période. Après lecture, les statuts et règlement de la Caisse-noséma sont acceptés. L'assemblée ratifie également la nomination des experts-noséma présentés par le Comité. Ce sont : MM. J. Beurét, professeur, Porrentruy, pour Porrentruy, Fontenais, Villars, Bressaucourt ; L. Goffinet, apiculteur, Buix, pour Courchavon, Boncourt, Montignez, Courtemaîche, Buix, Mormont ; P. Moine, instituteur, Bonfol, pour Alle, Vendlincourt, Bonfol, Beurnevésin, Cœuve, Dampheux, Lugnez ; Alf. Schneider, Paplemont, pour Courgenay, Cornol, Pleujouse, Asuel, Charmoille, Miécourt ; G. Catté, Epauvillers, pour Clos-du-Doubs, rive gauche ; H. Pellaton, instituteur, Ocourt, pour Clos-du-Doubs, rive droite ; R. Paumier, apiculteur, Chevenez, pour Haute-Ajoie. Ces experts sont également chargés de l'assurance loque et noséma dans leurs rayons respectifs. Ainsi le travail sera plus rationnel et plus rapide. Les apiculteurs voudront bien s'adresser à eux pour ces questions. L'assemblée vote également une augmentation du traitement du secrétaire et du caissier. Merci. Notre section aura cette année le concours des ruchers. M. Léon Fleury, apiculteur, à Vendlincourt, est désigné comme expert pour le Jura. Ceux qui désirent participer à ce concours, et nous espérons qu'ils seront nombreux, doivent demander le règlement à M. Mayor, Novalles.

M. Paumier, inspecteur cantonal, présente un rapport bref et précis sur l'état sanitaire des ruchers en Ajoie. L'acariose a fait son apparition dans cinq localités et la loque existe dans quatre. Il recommande vivement aux api-

culteurs de faire le traitement préventif contre l'acariose en s'en tenant aux conseils donnés par M. le Dr Morgenthaler.

La cotisation reste la même. Aux divers, M. Jos. Rebetez, apiculteur, à Bassecourt, oriente l'assemblée sur le cours d'apiculture qu'il donne à St-Ursanne sous les auspices de notre section. Pour répondre aux nombreuses inscriptions, un cours sera organisé à Porrentruy.

M. Rebetez donne un aperçu des méthodes modernes en apiculture et nous parle de la ruche C. T. Calor. M. Paumier répond en citant les expériences qu'il a faites dans ce domaine et particulièrement avec la méthode Snelgrove depuis cinq ans.

Bonne journée pour Ajoie-Clos-du-Doubs. Le secrétaire : *R. Paumier.*

Société d'apiculture du Jura-Nord

Les sociétaires de la section « Jura-Nord » sont avisés que le concours de ruchers aura lieu au cours de l'été dans notre Jura (Erguel-Prévôté, Ajoie-Clos-du-Doubs et Jura-Nord). Aussi nous faisons un pressant appel à ceux de nos membres qui ont un rucher bien tenu de s'inscrire pour ce dit concours de ruchers. Ils voudront bien le faire auprès du président de la section, M. Maurice Gisiger, à Berlincourt, en lui adressant par chèque postal N° IVa 3419 le montant de l'inscription fixé à fr. 5.—. Tous renseignements et les statuts du concours seront fournis par ce dernier.

Section d'Erguel-Prévôté

Assemblée générale annuelle, le dimanche 21 mars, à Sonceboz.

Ce fut une assemblée à participation record, puisque les scrutateurs ont dénombré 101 présents. Ouvrant l'assemblée à 14 h. 15, notre président, M. Wiessmann, sut diriger habilement les nombreux tractanda inscrits à l'ordre du jour. Notre société groupe à ce jour un effectif de 299 membres, plus 18 admissions présentées au cours de la séance. La question pécuniaire est non moins flatteuse puisque notre état de fortune ascende à fr. 3312.— à fin mars 1943.

Quatre vétérans, totalisant 329 années, ont été choyés de la part de la Romande. Nos bons vœux accompagnent le petit souvenir remis. Il a été distribué également cinq diplômes pour vingt-cinq années d'activité. L'assemblée honore la mémoire de cinq disparus.

Tenant les rênes aussi habilement que l'appareil de marquage ou l'extracteur, notre Comité in corpore est réélu par de vives acclamations. Souhaitons que les nombreuses réunions d'été prévues dans les régions Fuet-Saicourt, Convers-Renan, St-Imier, les Ecorcheresses, soient fortement représentées.

Pour clore la partie administrative, une collecte pour nos soldats malades réunit la coquette somme de fr. 80.20.

Le joli film « La vie des abeilles », projeté en fin d'après-midi, a beaucoup plu. Réflexions et commentaires étaient les dieux de la salle. Trop tôt, les chaudes poignées de mains vinrent clôturer cette annuelle 1943. *J.*

Réunions pratiques et amicales. Visites de ruchers.

Ecorcheresses : le 23 mai. Départ collectif de Moutier, pour les apiculteurs des environs, à 10 heures de la gare. Départ collectif de Reconvilier (gare) à 9 h. 30. Pique-nique à midi.

Petite causerie par un apiculteur de Moutier, M. Gauche.

Fuet-Saicourt : le 20 juin. Rendez-vous au Fuet à 14 heures. Descente à Saicourt dans le courant de l'après-midi. Causerie de M. Alf. Paroz.

Convers-Renan : le 11 juillet. Rendez-vous à la halte du Creux à 8. h. 30. Pique-nique.

St-Imier : le 8 août. Rendez-vous à la gare à 13 h. 30. Cours pratique d'élevage de reines par M. Ad. Bohnenblust. *Le Comité.*

Béroche et environs

Assemblée et visite de ruchers le dimanche 16 mai, à Bevaix. Rendez-vous à 14 h., au rucher Lauber. M. Chs Thiébaud donnera une conférence sur « L'essaimage et la pose des hausses ».



Au rucher de M. A. Porret, Cortailod : MM Porret et Weber.

Section de Grandson et Pied du Jura

La première séance du cours apicole en montagne aura lieu le 2 mai, à 10 h., à Fontaines sur Grandson. Les membres de la section que cela intéresse y sont cordialement invités.

Le Comité.

NOUVELLES DES RUCHERS

L. Sourine. — Sanatorium d'Ousseulx, par Paulhaguet (Haute-Loire), France, le 21 mars 1943.

Je suis bien sensible à votre aimable geste, vos envois du *Bulletin*, les numéros de février et de mars. Croyez, cher Monsieur, que seulement les difficultés de transfert de l'argent en Suisse m'ont empêché de continuer à m'abonner à votre revue.

N'étant pas un débutant — je soigne des mouches depuis huit ans — néanmoins j'ai toujours lu avec le plus grand intérêt vos articles « Conseils aux débutants » et souvent je trouvais quelque chose de nouveau.

En été dernier, nous avons eu, comme en Suisse, du miellat sur les feuilles de tilleul, de chêne et surtout sur les sapins. La récolte était excellente : presque 50 kg. en moyenne par ruche, mais que vont manger nos avettes pendant l'hiver ? Pas de sucre — nous ne sommes pas favorisés comme nos collègues suisses. Dans les numéros d'août et de septembre du *Bulletin*, vos conclusions sont nettes : « Le miellat de feuilles — la nourriture capable d'anéantir les colonies... » Que faire ? Le nid était plein de miel foncé et seulement 1 ou 1 ½ cadre par ruche contenaient du miel clair. Enlever le miel des cadres du milieu, je ne pouvais pas, puisque les abeilles faisaient l'élevage de couvain jusqu'au 15 novembre. Les 26 et 27 novembre, nous avons eu des froids subits, de 11° et 12° au-dessous de zéro, et le 5 décembre, quand la température s'est adoucie, j'étais témoin d'un triste spectacle : devant les trous de vol, sur la planche devant et par terre, partout des cadavres d'abeilles. Devant une ruchée, j'en ai compté jusqu'à 850 ! Et l'hiver n'est pas encore commencé ! Les mesures

énergiques s'imposaient. Avec mes amis malades (je suis moi-même l'ancien tuberculeux) à qui j'apprends l'apiculture, nous avons découvert les ruches. La température était de 10° au-dessus de zéro à l'ombre. Je réagis de manière à ce que chaque ruche reçoive le cadre avec du miel clair. Je le mettais au bord du nid et avec une fourchette je faisais quelques cicatrices sur les opercules. C'était le 8 décembre. Le jour même et le suivant, les abeilles étaient bien agitées, elles transportaient le miel dans le milieu du nid. Le temps était beau. Ainsi j'ai désoperculé sur demi-cadre (1 ½ kg. de miel) par ruche à peu près. Avec les froids revenus, nous avons caché les ruches dans une cave sèche et aérée. Au milieu de février, on a sorti les abeilles et maintenant elles ramassent du pollen, se préparant à la miellée future. Je pense que la grande mortalité des abeilles était provoquée par la mauvaise nourriture pendant les trois semaines de réclusion due au froid. Dans la cave, il n'y avait presque pas de mortes. Les abeilles étaient affaiblies et leur organisme ne résistait pas à la rigueur du temps.

Cher Monsieur Schumacher, je vous remercie encore une fois et vous prie de croire que les numéros du *Bulletin* sont lus avec une grande joie dans notre sanatorium.

E. Morand. — Fontaine s/Charmoille, le 23 mars 1943.

Les ruches ont très bien hiverné : les abeilles sont vives et saines, pas grande mortalité. Nous jouissons d'un temps superbe, pas de gelée, temps doux, est-ce que cela durera ? Aussi les abeilles en profitent largement pour visiter toute une série de saules actuellement en fleurs à proximité du rucher d'où elles rapportent de magnifiques culottes. Je fais de l'apiculture depuis environ quarante-cinq ans, mais je ne me rappelle pas d'avoir vu autant de couvain à cette saison.

Je veux vous raconter un fait qui s'est passé chez moi, non pas pour inciter mes collègues à en faire autant, car c'est de beaucoup dépasser la prudence. Un de mes fils, qui s'occupe d'apiculture depuis trois ans, a, à mon insu, introduit le 8 mars une feuille de cire gaufrée dans une de ses ruches de très forte population et abondante provision. Il avait bien pris soin de la mettre juste au milieu du nid à couvain. Dix jours plus tard, curieux de savoir ce qui s'était passé, il ouvre sa ruche. Quelle ne fut pas sa surprise de trouver sa gaufre complètement bâtie et remplie de couvain sur les deux faces. Chose pareille ne se voit pas souvent en mars. Malgré ma longue activité apicole, je ne voudrais pas m'hasarder à en faire autant, craignant le retour du froid. Celui qui ne s'est jamais brûlé ne sait pas que le feu est chaud.

M. Petitjean. — Saicourt, le 7 avril 1943.

Première visite lundi 5 avril. Hivernage excellent. Colonies avancées avec 4 à 5 cadres de couvain, même 6 (2 sur 30). Consommation normale ou faible (altitude 750 m.). Les colonies hivernées entièrement sur du miel de sapin cristallisé de 1942 vont très bien jusqu'à maintenant.

E. Vuagniaux. — Chavornay, le 15 avril 1943.

Si vous désirez des nouvelles de ruchers, je puis vous dire que depuis près de vingt ans je n'ai eu un rucher si beau et si égal. Les premiers arbres fruitiers commencent à fleurir et par-ci par-là un pissenlit ou une cardamine se montre. Dommage que l'Office cantonal de l'alimentation soit si peu compréhensif pour les apiculteurs de notre région où nous avons été gelés puis grêlés par trois fois. On nous refuse simplement les coupons de sucre.

A. Porchet, Vevey. — Rucher à Carrouge (Jorat), le 15 avril 1943.

C'est aujourd'hui seulement, par une journée idéale, que j'ai pu faire l'inspection de mes ruchées. Le 3 courant, j'avais nettoyé les plateaux, sans oser me permettre de découvrir le nid à couvain, à cause d'un air de bise assez frisquet. Je n'étais d'ailleurs pas en souci quant aux provisions.

D'une façon générale, les colonies sont belles. Une seule est faible, peut-

être retardée ; notée : à surveiller. L'hivernage me paraît avoir été excellent. Les insectes ont eu l'avantage de pouvoir faire, à intervalles fréquents, des sorties de propreté durant les mois de décembre, janvier et février. En mars, le pollen frais arrivait à la ruche à un rythme régulier et progressif, donnant à la ponte un élan soutenu assuré.

Aussi a-t-il fallu constater que les vivres avaient fondu et qu'il fallait aviser tout de suite avec des cadres de réserve retirés cet automne avant le rétrécissement des chambres à couvain. Mais ce sera insuffisant ; les coupons de sucre viennent d'arriver, à point, pour compléter par du sirop.

Maurice Gisiger. — Berlincourt, 19 avril 1943.

Entre parenthèse, quel beau printemps nous avons ! Depuis la mi-février, il ne s'est guère passé de journée qui ne permette à nos abeilles de sortir. Actuellement, les cerisiers et pruniers, aubépine et différents autres arbres sont fleuris comme rarement ils l'ont été et chaque jour visités par les abeilles. C'est cependant assez dangereux au point de vue provisions car la bascule est bien descendue voici six semaines (3 kg. en mars et 2 kg. jusqu'à ce jour pour avril), telle est la moyenne de trois ruches sur bascules.

Par contre, si les abeilles jubilent et avec elles l'apiculteur, le paysan devient soucieux et demande bien un peu de pluie, car pour lui avril devrait être très mouillé pour espérer une belle poussée de foin.

Jos. Walther. — Delémont, le 19 avril 1943.

Depuis quelques jours, les colonies se dégonflent bien. Les provisions ont bien diminué ces derniers temps, mais depuis trois jours les pissenlits donnent un peu. Dimanche et aujourd'hui, le thermomètre a indiqué 40° devant le rucher, en plein soleil, naturellement. Si le temps continue ainsi, je crois que nous aurons encore une récolte cette année.

Fernand Stöckli. — Sion, le 19 avril 1943.

Je crois vous intéresser en vous disant que j'ai déjà récolté deux forts essaims naturels sortis le 17 avril. Je n'ai jamais vu cela. Il faut dire que la saison est particulièrement avancée et les ruches très fortes, j'en ai qui ont 9 cadres de couvain, mais les malheureuses où vont-elles, car la récolte n'est pas encore là et les provisions ont bien diminué bien que la balance se maintienne au même niveau tous ces temps, donc légère récolte quand même sur les arbres fruitiers qui sont splendides.

Ruches D.-B.

très bonne construction et matériel divers. Feuilles gaufrées « Broglé » chez **Maurice Gisiger**, apiculteur, **Berlincourt** (J. b.)

A vendre **D.-B. pastorales** vides, complètes et à l'état de neuf, ainsi que matériel d'apiculture. Prix avantageux.

Henri Duperrex, Rochettaz, **Pully**.

A vendre au plus offrant les **bulletins** de la Société romande d'apiculture, années 1918-1942, 25 ans, 300 numéros, triés par année.

Offres à **Emile Métroz**, apiculteur, **Liddes** (Valais).

A vendre

bonnes montres, garanties, pour hommes et dames, j'accepterais en échange, colonies, essaims, ruche-pépinière, extracteur.

Alf. Cattin, Breuleux.

A VENDRE avec hausses bâties

RUCHES D.-B.

(au choix sur dix-huit). Belle population. S'adresser Vve **Fernand Monnard**, **Areuse** près Neuchâtel.

LA PUBLICITÉ

dans le « Bulletin de la Société romande d'Apiculture », porte et rapporte beaucoup.

Maturateur

article solide, 500 kg., à vendre.

S'adr. **A. Chabanel**, apiculteur, Prilly.

ON ACHÈTERAIT un ou deux

beaux essaims

Pierre Villard, tél. 38 48, Les Prés d'Orvin.

A VENDRE

belles ruches D.-B.

non peuplées, avec cadres, hausse et coussin-nourrisseur moderne.

R. Bardet, 6, rue Verte, Genève.

REINES 1943

provenant des meilleures souches, pour changer le sang de vos ruchers. Fécondation et bonne arrivée garanties. Fr. 9.50 la pièce, franco port et emballage. **R. Louis**, villa Labor, av. des Figuiers, Lausanne.

Occasions. A vendre 2 ruches D.-B., 1 caisse à essaims, 6 cadres D.-B. avec accessoires, 1 pépin. à 4 cases pr $\frac{1}{2}$ cadres D.-B. et 1 ruchette d'hivernage à 8 cadres $\frac{1}{2}$ D.-B. Matériel en très bon état. Carte-réponse à **A. Porchet**, Mt-Pélerin, 26, Vevey, qui renseignera.

5 RUCHES D.-B.

complètes, prêtes pour la récolte, avec hausse bâtie et réserve de 4 kg. de sucre par ruche. Construites par maison spécialisée. Prises sur place ou frais de transport en plus. Paiement comptant. S'adr. à **R. Romanens**, Riaz (Fbg).

Reines de choix

fécondation et bonne arrivée garanties. Livraison de mai à septembre.

Aug. Lassueur, à Onnens.

Essaims

J'achèterais quelques essaims, éventuellement colonies sur cadres suisses.

Mlle Marcelle Brandt,
La Ferrière, (J. b.). Téléphone 2 40

A vendre belles colonies

prêtes pour la récolte, prix 150 à 200.- pièce. **Pavillon** démontable, à l'état de neuf, avec 16 ruches non peuplées, prix 1000.-.

C. Mermod, Pré 6, Yverdon.

A vendre

24 ruches D.-B. complètes, prêtes pour la récolte, hausses bâties, forte population.

Faire offre à **M. Lucien Martin**, Tuileries de Grandson. (Vaud).

Quel apiculteur

disposerait d'abeilles carnioliennes ?

Prière de faire offres pour colonies, essaims et reines le plus tôt possible à **M. Léon Jecker**, apicult., La Joux. (J. b.)

A vendre

extracteur bilatéral-multiple pour 20 cadres tous systèmes, extraction propre sur les deux faces en une tournée. Convient pour exploitation importante.

Ecrire à **L. Dussex**, Av. de Bourg 3, Lausanne.

A vendre 8 ruches D.-T.

en bon état, à 25.- pièce, prises sur place au comptant.

S'adr. à **Mme Vve Jean Wæfler**, Bière.

A VENDRE

Ruches D.-B.

complètes en parfait état, avec fortes colonies prêtes pour la récolte.

Ernest Golay, « La Touvière »,
La Plaine (Genève).

ROBERT DRECHSEL

apiculteur-constructeur

Villeret (J. b.)

vous offre ses merveilleux appareils

Attrape-essaim « Zénith ». Modèle 1943 perfectionné. Grilles à reine, horizontale et verticale, toutes dimensions, jusqu'à 50 x 50 cm. Nombreuses références. A la commande, prière d'indiquer le système de ruche.



Dispositions essentielles des divers services de la Société romande d'apiculture

Nous avons pensé être utiles à tous nos membres en résumant ci-après nombre de règlements et renseignements dispersés un peu partout. Sans autre préambule, voici :

Organisation générale

La « Romande » est divisée en sections dont voici la liste avec les noms des présidents actuels :

VAUD

- Avenches*, Auguste Jan-du-Chêne, Vallamand.
Basse-Broye, J. Jaton, Henniez.
Bière, Charles Stauffer, Bière.
Chamossaire, E. Péclard, Bex.
Cossonay, Auguste Cart, inst., Lussery.
Grandson-Pied-du-Jura, N. Clément, Yverdon.
Gros-de-Vaud, Aug. Gonet, Vuarrens.
Haute-Broye, Emile Gilliéron, Vuibroye près Châtillens.
Jorat, William Gilliéron, Mézières.
La Côte vaudoise, Louis Rochat, La Ferme, Mont s. Rolle.
La Menthuc, E. Chevalley, Chavannes-le-Chêne.
Lausanne, A. Grandchamp, Fauconnières 5, Lausanne-Chailly.
Les Alpes, Ed. Fankhauser, Territet.
Lucens, J. Moccand, Lucens.
Morges, A. Valet, Morges.
Moudon, Albert Nicod, Brenles.
Nyon, Marcel Soavi, Gingins.
Orbe, R. Huber, Orbe.
Payerne, René Savary, Vers-chez-Perrin, Payerne.
Pays-d'Enhaut, R. Combremont, L'Étivaz.

NEUCHÂTEL

- Béroche*, H. Porret, Fresens.
Côte neuchâteloise, G. Béguin, Petit-Catéchisme 24, Neuchâtel.
Montagnes neuchâteloises, Ls Racine, Progrès 117, Ch.-de-Fds.
Val-de-Ruz, Ernest Nicole, Chézard.
Val-de-Travers, Ls Loup, Fleurier.

FRIBOURG

Abeille fribourgeoise, Louis Dévaud, Jolimont 3, Fribourg.
Broyarde, Marcel Molleyres, Vallon.
District du Lac, Odilon Bæriswyl, inst., Cormérod.
Fribourgeoise, H. Joye-Rossier, Prez-vers-Noréaz.
Gruyère, Abbé Gapany, Vuippens s. Bulle.
La Glâne, Jules Pugin, Romont.
Veveyse, Amédée Pachoud, Tatroz.

GENÈVE

Genevoise, O. Niquille, rue de Lyon 86, Genève.

JURA BERNOIS

Ajoie et Clos-du-Doubs, Joseph Beuret, prof., Porrentruy.
Erguel-Prévôté, Emile Wiesmann, Sonvilier.
Franches-Montagnes, L. Mouche, La Ferrière.
Jura-Nord, Maurice Gisiger, Berlincourt.
Pied-du-Chasseral, E. Bolle, Neuveville.

VALAIS

Valaisanne, M. Abbet, Orsières.
Monthey, Francis Vionnet, Monthey.
St-Maurice, Oscar Rey-Bellet, St-Maurice.
Martigny, Raphaël Guigoz, Saxon.
Conthey, Henri Meytain, Nendaz.
Sion, Philippe Tavernier, Sion.
Sierre, Jean Hallenbarter, Sierre.
Hérens, A. Maistre, Evolène.
Bagne, Maurice Gard, Versegères.
Entremont, Louis Voutaz, Sembrancher.

La qualité de membre d'une section donne droit :

à l'abonnement au *Bulletin* de la S. A. R.,
à l'abonnement gratuit à notre bibliothèque,
au contrôle du miel,
aux concours de ruchers et d'élevage de reines,
aux achats de livres à prix réduit,
à l'assurance responsabilité civile vis-à-vis des tiers,
à l'assurance contre le vol et les déprédations,
aux renseignements gratuits sur questions apicoles,
aux conférences.

Voici des détails sur ces divers services :

Adresses

Présidence, *M. Gapany, à Vuippens (Frib.)*.

Secrétariat, procès-verbaux, *O. Niquille, rue de Lyon 86, Genève*.

Concours de ruchers, *A. Mayor, Novalles*.

Concours d'élevage de reines, *Ch. Thiébaud, Corcelles (Ntel)*.

O. Rey-Bellet, St-Maurice.

Contrôle du miel, *Ch. Thiébaud, Corcelles (Ntel)*.

Pesées de ruches, *J. Walther, Delémont*.

Histoire de l'apiculture romande, *E. Farron, Tavannes*.

Responsabilité civile, assurance-vol, droit de voisinage,

J. Magnenat, Renens.

Bulletin, caisse, bibliothèque, *Schumacher, St-Sulpice*.

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à M. *Ch. Thiébaud*.

Pour des renseignements d'ordre ou d'intérêt personnel, prière d'ajouter un timbre ou carte pour réponse.

Tous paiements doivent se faire exclusivement par versements à notre compte de chèques II. 1480.

„ Bulletin “

Si vous ne recevez pas votre journal avant le 10 du mois (vous êtes seul à même de contrôler sa distribution régulière, nous ne le pouvons pas nous-même), avisez le plus tôt possible l'administrateur Schumacher, St-Sulpice.

Les réclamations tardives ne peuvent se justifier. C'est compliquer et ralentir les choses que de s'adresser au président de section qui doit alors correspondre avec l'administrateur, d'où frais inutiles et perte de temps.

Les changements d'adresse ne sont exécutés que contre versement de 35 ct. à notre compte de chèques.

Bibliothèque

Ce service, absolument gratuit, prend de plus en plus d'extension. Il faut faire une liste de six à huit volumes pour être sûr d'en recevoir un ou deux, la demande étant très grande, surtout en hiver. Il est interdit de joindre aucune correspondance au renvoi gratuit des volumes. Le catalogue est envoyé contre versement de 55 ct. au compte de chèques II. 1480. Certains ouvrages très précieux ne sont envoyés que sur demande justifiée, pour études profitant à l'ensemble des apiculteurs, demande contresignée par le président de section et versement à l'avance des frais indiqués dans le catalogue.

Conférences

Les feuilles de conférences doivent être demandées à l'avance au président central, M. Gapany, Vuippens.

Se conformer aux indications mentionnées sur dites feuilles.

Concours de ruchers

Voici les articles principaux du règlement :

Art. 2. — Les concours de ruchers ont pour but le développement rationnel et l'encouragement de l'apiculture.

Art. 4. — Le concours est facultatif, chaque apiculteur, membre de la Romande depuis trois ans et possédant au moins cinq ruches, pourra s'inscrire en présentant toutes ses colonies ou tous ses ruchers. Cette inscription est gratuite, elle devra parvenir au président de la section assez tôt pour que celui-ci puisse envoyer au président de la Romande, avant le 15 mai, la liste des inscriptions.

Art. 5. — Le territoire de la Romande est divisé en dix circonscriptions ou groupements de sections. L'assemblée annuelle des délégués est chargée de faire désigner par le sort le groupement soumis au jury pour l'année suivante.

Art. 6. — Le jury est nommé comme suit : le président, un second membre et un remplaçant par le Comité de la Romande ; ils resteront en fonction si possible pendant toute la durée du concours. Le troisième membre est nommé par la ou les sections visitées ensuite d'entente entre elles. Il restera en fonction pour tous les ruchers à visiter dans la circonscription désignée par le sort. Ce dernier membre du jury est rétribué par les sections intéressées.

Art. 8. — Les cas de recours contre les décisions du jury sont tranchées sans appel par le Comité de la Romande.

Division en circonscriptions de sections

1. Genève, Nyon, Côte vaudoise et Bière.
2. Lausanne, Morges, Cossonay, Orbe.
3. Gros-de-Vaud, Menthue, Lucens, Moudon, Jorat, Haute-Broye et Glâne.
4. Les Alpes, Pays-d'Enhaut, Gruyère, L'Abeille et Veveyse.
5. Payerne, Avenches, Basse-Broye, Fribourgeoise, Broye fribourgeoise et Lac fribourgeois.
6. Grandson, Béroche, Côte neuchâteloise, Val-de-Ruz.
7. Val-de-Travers, Montagnes neuchâteloises, Franches-Montagnes.
8. Jura-Nord, Erguel-Prévôté, Pied-du-Chasseral.
9. Valais, Haut-Valais, au delà de Sion.
10. Valais, Bas-Valais de Sion à Vaud et Chamossaire.

Les ruchers sont classés en trois catégories :

1re catégorie plus de 21 colonies.

2me catégorie de 11 à 21 colonies.

3me catégorie de 5 à 10 colonies.

Le barème des prix est le suivant :

de 91 à 100 points diplôme de médaille d'or.

de 81 à 90 points de médaille d'argent.

de 71 à 80 points de médaille de bronze.

de 61 à 70 points mention.

Tous autres renseignements par M. Mayor, Novalles.

Concours d'élevage de reines

Renseignements par M. Thiébaud, Corcelles (Ntel).

Livres à prix réduit

Dans les circonstances actuelles, ce poste est lui-même réduit à sa plus simple expression et les prix varient à tel point que nous ne pouvons donner qu'une indication, la plus importante d'ailleurs : le volume « Conduite du rucher », par Bertrand, est envoyé franco contre versement de fr. 4.— à notre compte de chèques II. 1480. Autres renseignements, sur demande, par Schumacher, St-Sulpice (Vaud).



Contrôle du miel

Article premier. — La Société romande d'apiculture organise un contrôle du miel de ses membres.

Art. 2. — Ce contrôle est facultatif.

Marque

Art. 3. — Les récipients contenant du miel contrôlé seront revêtus de la marque S. A. R. Cette marque est inscrite au Bureau fédéral de la propriété, à Berne.

Garantie

Art. 4. — Le miel revêtu de cette marque doit être reconnu pur, propre, exempt d'odeurs désagréables, récolté en Suisse et

traité dans les conditions les meilleures par des apiculteurs consciencieux et compétents.

Jury

Art. 5. — Les apiculteurs associés qui désirent faire contrôler leur récolte, doivent la présenter à un jury nommé par la section dont ils relèvent.

Carte de contrôle

Art. 6. — Sur rapport favorable de ce jury, il est délivré aux apiculteurs, par le chef du contrôle, une carte de contrôle portant leur nom, prénom, l'année de la récolte, le nombre de kilos récoltés et contrôlés, le nombre de ruches cultivées et un numéro de contrôle.

ORGANISATION DU CONTROLE

Généralités

1. *Demande de contrôle.* — L'apiculteur qui désire faire contrôler sa récolte, adresse une demande, avant l'extraction, au président de sa section.

2. *Droit.* — Seuls les apiculteurs faisant partie de la Romande ont droit au contrôle.

3. *Organisation.* — Les sections organisent le contrôle. Les comités sont tenus d'aviser leurs membres de la date et des conditions du contrôle.

4. *Coût.* — Le coût du contrôle effectué par les sections est fixé par elles d'après les dépenses.

6. *Admission.* — Pour être admise au contrôle, la récolte doit être présentée tout de suite après l'extraction, le miel doit être mûr, sans odeurs désagréables, logé dans des locaux secs et bien aérés, exempts d'odeurs (pétrole, fromage, écurie, etc.) et dans des ustensiles d'une extrême propreté. Il est interdit par la loi de loger le miel dans des récipients de zinc ou des composés. On ne doit jamais mélanger du miel nouveau avec du miel des récoltes des années précédentes. Le miel à contrôler doit avoir séjourné au moins trois jours dans un clarificateur (maturateur) après avoir passé par les filtres.

Le jury

Un procès-verbal sera tenu par le secrétaire, qui aura préalablement rempli une liste nominative en ayant soin de noter l'adresse exacte des apiculteurs.

Ces deux pièces, accompagnées d'un court rapport des opérations, jointes aux bulletins, seront, sans retard, envoyées au chef du contrôle.

16. *Conservation des échantillons.* — Les échantillons sont conservés à disposition du jury jusqu'au moment où il est à présumer qu'aucune réclamation ne peut plus avoir lieu.

Centrale d'essaims

Tous renseignements par M. Thiébaud, Corcelles (Ntel).



Cours de montagne 1942. — Rucher Aegerter.

Ce cours a été suivi assidûment par une trentaine d'apicultrices et apiculteurs. Il réunissait les sections de Gruyère et du Pays d'Enhaut.

Assurance responsabilité civile

Article premier. — La Société suisse d'assurance contre les accidents, à Winterthour, garantit les membres de la Société d'apiculture de la Suisse romande, en leur qualité de propriétaires de ruches d'abeilles, contre la responsabilité civile pouvant leur incomber, en vertu du Code fédéral des obligations, à la suite d'accidents corporels (blessure ou mort) arrivant à des tierces personnes, y compris les tierces personnes qui sont au service des membres. A partir du 1er janvier 1912, l'assurance s'étend aussi aux demandes formulées en vertu du Code civil suisse.

Commentaire. Les apiculteurs ne sont pas assurés, non plus que les membres de leur famille. Toutefois, un avenant (N° 5) dit : « Dès le 1er janvier 1934, l'assurance étend ses effets à la couverture de la responsabilité civile pour les dommages causés (accidents corporels et dégâts matériels) aux membres de la famille des assurés *ne vivant pas dans leur ménage.* »

Art. 2. — L'assurance s'étend aussi aux dommages matériels (choses et animaux) dont les membres de la Société d'apiculture, en leur qualité d'éleveurs d'abeilles, peuvent être rendus responsables, à teneur des dispositions du Code fédéral des obligations resp. du Code civil suisse.

Art. 3. — La responsabilité de la Société d'assurance s'étend :

1° Jusqu'à fr. 50,000.— en cas de mort ou de blessure d'une seule personne ;

2° Jusqu'à fr. 150,000.— en cas de mort ou blessure de plusieurs personnes résultant du même accident ;

3° Jusqu'à fr. 10,000.— pour les dégâts matériels.

Commentaire. Les apiculteurs sont donc responsables pour les accidents dont les conséquences dépasseraient fr. 50,000.—, 150,000.— ou 10,000.—. Les cas sont peu probables, mais possibles.

Art. 7. — En cas d'accident dont les conséquences peuvent intéresser l'assurance, le membre assuré doit en aviser le préposé aux assurances de la Romande le plus tôt possible. Cette déclaration doit fournir des renseignements consciencieux sur le lieu, la date, les causes et circonstances de l'accident et sur la position sociale, financière et de famille du ou des blessés. A défaut de la remise de la déclaration dans les dix jours au plus tard, après que la victime de l'accident aura formulé une demande d'indemnité contre le membre assuré, la Société d'assurance pourra décliner toute garantie vis-à-vis de ce dernier, à moins qu'il n'ait été empêché, sans faute grave, de faire la déclaration dans les délais.

En outre, le membre assuré est tenu de compléter, s'il y a lieu, sur la demande de la Société, les renseignements fournis et de la mettre au courant des démarches de la partie demanderesse.

En cas d'action pénale contre le membre assuré, celui-ci doit en avertir *immédiatement* la Société d'assurance et lui communiquer sur sa demande, après clôture de l'action, le jugement rendu.

Commentaire. Si un arrangement n'intervient pas, le sinistré doit intenter un procès à l'apiculteur, et non pas à la Société d'assurance. L'apiculteur ne doit pas réclamer d'indemnité s'il n'a pas reçu de demande du sinistré. En cas de procès, s'en tenir à l'art. 8.

Art. 8. — Si la responsabilité civile paraît engagée, soit totalement soit partiellement, mais qu'il y ait contestation sur le montant du dommage, la Société tâchera, dans la mesure du possible, de s'entendre à l'amiable avec la victime sur le montant de l'indemnité. Le membre assuré doit prêter à cet effet son concours.

Si la demande d'indemnité n'est pas fondée ou si, à défaut

d'une entente amiable, la victime ou les ayants-droit intentent un procès, le membre assuré doit remettre immédiatement à la Société d'assurance toute assignation qu'il recevra. La Société dirigera seule le procès, au nom du membre assuré et en supportera les frais. L'assuré est tenu d'aider la Société de son mieux, de lui fournir, dans la mesure du possible, tous renseignements et pièces justificatives et de donner à l'avocat désigné par elle les pouvoirs nécessaires.



Cours de montagne 1942.

Le membre assuré qui, sans autorisation préalable de la Société d'assurance, effectue des paiements ou reconnaît, soit totalement soit partiellement, sa responsabilité, ou qui suit de son propre chef à un procès, perd pour l'accident dont il s'agit tout droit de garantie envers la Société.

Commentaire. Il va bien sans dire que l'apiculteur responsable doit s'abstenir de pousser les victimes à exagérer leurs prétentions, sous prétexte qu'il est couvert par l'assurance. Il ne sait d'ailleurs pas toujours s'il est responsable ou non ; c'est pourquoi il ne doit pas reconnaître sa responsabilité.

Remarque. L'art. 7 spécifie que les déclarations d'accident doivent être adressées sous pli recommandé à la Société d'assurance. Ensuite, d'entente avec la Winterthour, ces déclarations doivent être adressées au préposé aux assurances de la Romande ; la lettre n'a pas besoin d'être recommandée.

Extrait du Code des obligations

Art. 41 du Code des obligations : « Celui qui, d'une manière illicite, cause un dommage à autrui, soit intentionnellement soit par négligence ou imprudence, est tenu à le réparer. »

Commentaire. L'apiculteur qui place un rucher sans clôture dans un endroit facilement accessible commet une négligence ; celui qui recueille un essaim en ayant autour de lui des enfants ou des curieux, qui transporte des abeilles dans les ruches mal fermées ou qui s'arrête près d'une école avec un chargement d'abeilles commet une imprudence.

Art. 56. — En cas de dommage causé par un animal, la personne qui le détient est responsable, si elle ne prouve pas qu'elle l'a gardé ou surveillé avec toute l'attention commandée par les circonstances ou que sa diligence n'eût pas empêché le dommage de se produire.

Commentaire. L'art. 56 est applicable à l'apiculteur, l'abeille étant un animal. Mais c'est, par nature, un animal qui ne peut être gardé et qui échappe à toute surveillance ; par conséquent, le détenteur n'est pas toujours responsable du dommage causé par ses abeilles ; pour qu'il y ait responsabilité, il faut qu'il y ait eu négligence ou imprudence. Voir art. 41.

Tous autres renseignements par M. J. Magnenat.

Assurance contre le vol et les déprédations

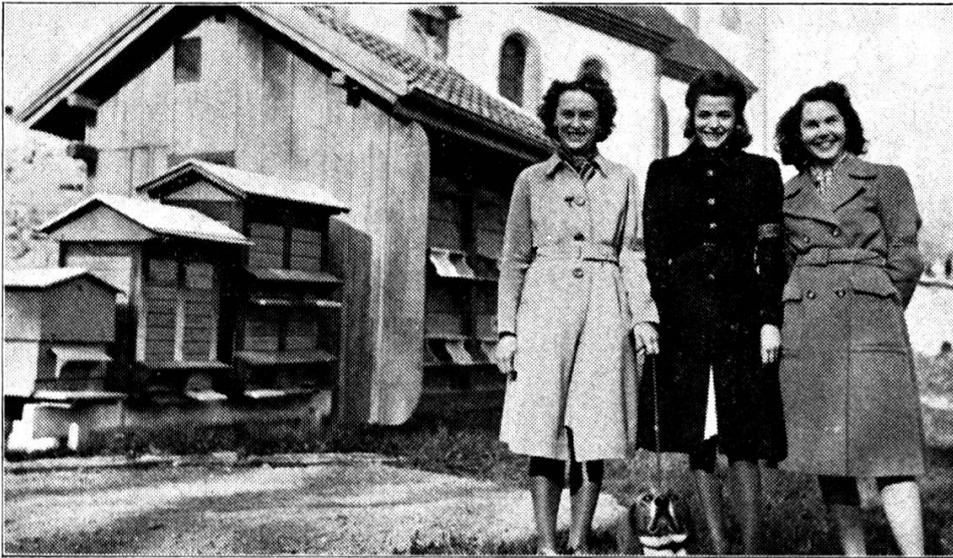
Article premier. — La Société romande d'apiculture assure tous ses membres contre les risques de pertes et dommages susceptibles de leur être causés par des tierces personnes ensuite de vol, déprédations ou détériorations intentionnelles de leurs ruchers et du contenu de ceux-ci : ruches, colonies d'abeilles, rayons, matériel apicole et cire.

Les nouveaux membres sont assurés dès le payement de leur cotisation.

Art. 2. — Sont exclus de l'assurance :

- a) tous les objets qui ne sont pas en relation directe avec l'apiculture ;
- b) tous les objets non renfermés dans le rucher ou non déposés sur l'emplacement de celui-ci ;
- c) le miel récolté ;
- d) la cire fondue ; la provision de cire gaufrée dépassant deux gaufres par colonies entre le 1er avril et le 15 juin ; toute provision de cire gaufrée pendant le reste de l'année ;

- e) les dommages résultant d'incendie et de tout événement de force majeure, ainsi que les vols, déprédations, détériorations commis ou causés lors d'un incendie ou de tout événement de force majeure ;
- f) les dommages résultant de la fermeture du trou de vol ;
- g) la diminution de la récolte causée par le vol ou la déprédation ;
- h) les dommages résultant d'accidents et de leurs conséquences.



Trois demoiselles, élèves du cours de montagne 1942.

Art. 3. — La garantie de la Romande est limitée à fr. 50.— par ruche et à fr. 500.— au maximum par membre et par cas.

Il est expressément spécifié que l'assuré supporte dans chaque cas le 20 % du dommage, et au minimum les vingt premiers francs.

Art. 4. — Le Comité de la Société romande d'apiculture peut réduire et même supprimer l'indemnité, lorsque le dommage est dû à la négligence ou à une faute grave du sinistré.

Le Comité peut aussi exclure de l'assurance les ruchers présentant un risque excessif, et ceux qui ont fait plusieurs fois l'objet d'une demande d'indemnité.

Art. 5. — En cas de sinistre prévu par les présents statuts, l'assuré est tenu, sous peine de perdre tout droit à une indemnité :

- a) d'aviser sans délai le préposé désigné par le Comité de la Romande, en indiquant le genre du sinistre et le montant approximatif du dommage ;

- b) de déposer, dans les vingt-quatre heures dès la constatation du dommage, une plainte à la gendarmerie, et de prendre toutes les mesures utiles pour sauvegarder les traces ou preuves permettant de faire découvrir le ou les coupables, jusqu'au moment où le magistrat enquêteur aura fait les constatations légales ;
- c) de faciliter l'enquête et de donner verbalement, sur demande, par écrit, tous renseignements utiles à l'enquête.

Art. 6. — Les assurés qui n'auront pas annoncé au préposé, dans un délai de trois jours depuis le moment où ils en auront eu connaissance, les dommages causés à leur préjudice, perdront tout droit à une indemnité.

Art. 7. — Le Comité de la section à laquelle appartient le sinistré a le devoir d'aider, dans la mesure du possible, le Comité de la Romande et le préposé aux assurances. Il doit notamment, lorsqu'il en est requis, procéder à l'estimation du dommage. A la demande du préposé, il fournira à celui-ci tous renseignements utiles.

Il préavisera, après avoir entendu le lésé, sur le montant de l'indemnité à payer pour chaque sinistre.

Question de voisinage

Lire les art. 700, 719, 720, 725 du Code civil et l'art. 41 du Code des obligations.

Le Code civil ne contient aucune disposition déterminant la distance devant exister entre un rucher et la propriété voisine. Mais l'art. 684 stipule que le propriétaire est tenu, dans l'exercice de son droit, de s'abstenir de tout excès au détriment de la propriété du voisin. Et l'art. 679 dit que celui qui est atteint ou menacé d'un dommage parce qu'un propriétaire excède son droit peut actionner ce propriétaire pour qu'il prenne des mesures pour faire cesser ce danger, sous préjudice de tous dommages-intérêts.

D'autre part, l'art. 702 réserve à la Confédération, aux cantons et aux communes le droit d'apporter, dans l'intérêt public, des restrictions à la propriété foncière, notamment en ce qui concerne la police des routes, des constructions, etc. Usant de cette faculté, certains cantons ont établi des règles s'appliquant aux abeilles et aux ruches. Ainsi, l'art. 112 de la loi vaudoise sur les routes dit qu'aucune ruche ne peut être placée à moins de 15 mètres des routes et voies publiques ; pour le canton de Neuchâtel, cette distance est de 9 mètres à partir du centre des routes de 1^{re} et 2^{me} classes.

La loi vaudoise sur la police des constructions, parlant des établissements incommodes, insalubres et dangereux, ainsi qu'un arrêté spécial, autorise les autorités communales à refuser l'instal-

lation de ruches nombreuses dans les agglomérations de bâtiments. Enfin, quelques communes d'autres cantons sont allées jusqu'à interdire complètement de placer des ruches sur toute l'étendue de leur territoire.

Les apiculteurs agiront donc sagement en se renseignant exactement avant d'installer un rucher, car il nous est impossible de donner des précisions pour chaque localité. Nous leur conseillons



Cours de montagne 1942.

de soumettre leurs projets à une enquête publique. Toutefois, nous devons dire que cette formalité ne leur assurera pas toujours une sécurité complète, ceux qui sont ou se prétendent lésés ayant toujours la faculté d'intervenir. Les autorisations délivrées par l'autorité réservent d'ailleurs toujours les droits des tiers. Le seul moyen efficace de n'avoir aucun mauvais voisin est de n'avoir pas de voisins du tout. Ajoutons que les tribunaux ont la tendance de donner tort aux apiculteurs.

Maladies des abeilles

Les dispositions légales concernant les maladies des abeilles sont contenues dans la loi fédérale sur les épizooties, du 13 juin 1917, dans diverses ordonnances fédérales, dans les lois cantonales et de nombreux arrêtés. Voici ce qu'il est essentiel de retenir :

La loque, américaine ou européenne, et l'acariose sont considérées comme des épizooties présentant un danger public. Toute apparition ou suspicion d'une de ces maladies doit être déclarée

immédiatement à l'autorité compétente, inspecteur du bétail ou inspecteur des ruchers suivant les cantons. Les inspecteurs prennent les mesures nécessaires pour combattre l'épizootie et pour en éviter la propagation : destruction des colonies, désinfection du matériel, mise à ban de la région contaminée, etc. Les apiculteurs sont tenus de prêter leur concours et de se soumettre aux décisions de l'autorité. Des sanctions peuvent être prises contre les récalcitrants : amende de fr. 30.— à fr. 2000.—, quatre mois d'emprisonnement. Ces peines peuvent être doublées en cas de récidive.

Les lois et règlements prévoient en outre l'inspection des colonies déplacées. Cette inspection a lieu, suivant les cantons, avant ou après le déplacement. Les inspecteurs cantonaux et régionaux fournissent toute précision à ce sujet.

Inspecteurs pour la loque en Suisse romande

JURA BERNOIS

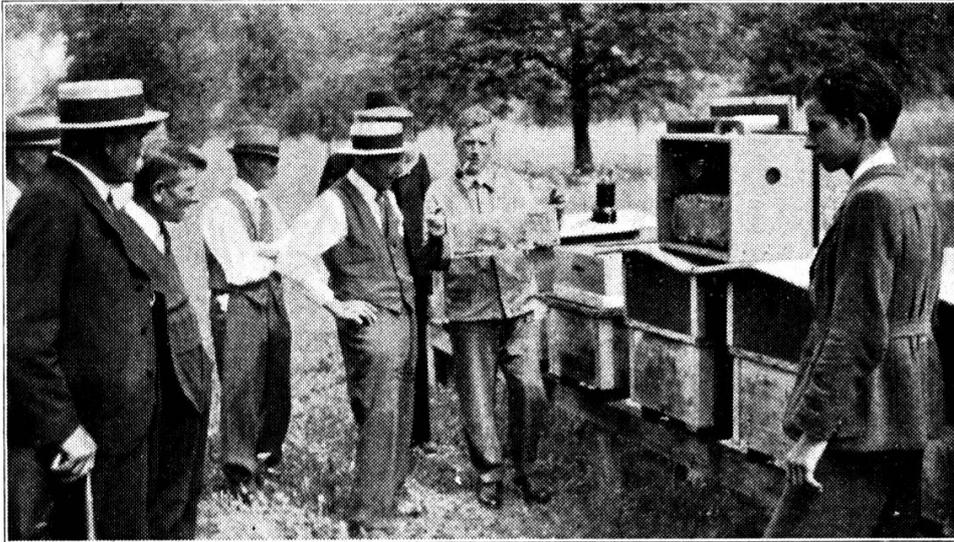
A. Bohnenblust, St-Imier, inspecteur cantonal.
G. Froidevaux, Les Rouges Terres.
Jules Altermath, Boncourt.
Paul Voumard, rue du Contrôle 16, Bienne.
Marcel Anklin, Crémines.
Werner Stucker, Courcelon.
R. Paumier, Chevenez.

NEUCHÂTEL

Dr Ch.-E. Perret, Crêt-du-Loche, inspecteur en chef.
Henri Porret, Fresens, adjoint à l'inspecteur en chef.
Arthur Béguin, Chambrelieu.
Edouard Tribolet, St-Blaise.
Paul Berthoud, Couvet.
Gaston Vonlanten, Peseux.
Jean-Pierre Schwab, Postiers 21, La Chaux-de-Fonds.
Numa Degoumois, Numa-Droz 138, La Chaux-de-Fonds.
Werner Stern, Cressier.
A. Lauber, Bevaix.
Jean Bonjour, Lignièrès.
Arthur Michet, Les Verrières.
Marcel Jaquet, Les Planchettes.
William Gindrat, Fleurier.
André Bourquin, Dombresson.
Ernest Nicole, Chézard.
Jules Huguenin, Le Locle.
Georges Ducommun, Les Ponts-de-Martel.
Emile Grandjean, La Côte-aux-Fées.

VALAIS

Dr R. Clausen, Sion.
Eug. Rithner, Chili s. Monthey.
Basile Tabin, Sierre.
Henri Meytain, Nendaz.
Raphaël Guigoz, Saxon.



Réunion du groupe de Bex, 2 août 1942, au rucher de la Grand'Fontaine, appartenant à Adrien Cherix.

(Photo et verset de Ed. Fankhauser.)

« Et voilà, Mesdames et Messieurs,
Vraiment, que voulez-vous de mieux ?
Comment on sort, le lendemain,
Un rayon, net comme la main,
D'une hausse sous laquelle
Exceptionnellement le matin
Mais de préférence la veille
On a placé un chasse-abeilles. »

FRIBOURG

Henri Joye-Rossier, Prez-vers-Noréaz, « Sarine ».
François Bord, Farvagny-le-Grand, « Sarine », suppléant.
Arthur Loup, La Tour-de-Trême, « Gruyère ».
Ernest Pittet, Vaulruz, « Gruyère », suppléant.
Edouard Haas, Monterschu, « Lac ».
Arthur Rey, Ursy, « Glâne ».
Paul Bugnon, Villaz-St-Pierre, « Glâne », suppléant.
Jules Monney, Autavaux, « Broye », suppléant.
Ulysse Torche, Montborget, « Broye », suppléant.

Amédée Pachoud, Tatroz, « Veveyse ».
Louis Molleyres, St-Martin, « Veveyse », suppléant.

GENÈVE

P. Zimmermann, Dr ès sc. nat., chemin des Pitons 25, Genève.
A. Weber, Pinchat, Genève.

VAUD

Arthur Valet, Morges, inspecteur cantonal.
Henri Comte, Treycovagnes, suppléant.

Inspecteurs régionaux

Jean Aeby, La Sallaz, « Lausanne ».
Léon Amaron, Clarmont, « Morges ».
John Bassin, Marchissy, « Aubonne et Rolle ».
Georges Linder, Soveillame, Senarclens, « Cossonay ».
Adolphe Fahrni, Eclépens, « Cossonay ».
Jean Borloz, Crebelley s. Noville, « Aigle ».
Roger Bonny, Chevroux, « Payerne ».
Robert Bovey, Prilly, « Lausanne ».
Eugène Chamorel, Le Devens s. Bex, « Aigle ».
Marcel Chapuis, Moudon, « Moudon ».
Albert Chenuz, Perroy, « Rolle ».
E. Chevalley, Chavannes-le-Chêne, « Yverdon ».
Robert Combremont, L'Étivaz, « Pays-d'Enhaut ».
Henri Comte, Treycovagnes, « Yverdon et Grandson ».
Aimé Courvoisier, Trélex, « Nyon ».
Jules Delafontaine, Champ-de-Ban, Corsier s. Vevey.
Marc Durgniat, Les Caudreys, Le Sépey, « Aigle ».
Robert Fontannaz, Lutry, « Lavaux ».
Paul Gueissaz, Ste-Croix, « Grandson ».
Jean Hänni, Henniez, « Payerne ».
André Jaunin, Rueyres.
Auguste Jan-du-Chêne, Vallamand, « Avenches ».
Edouard Mermoud, Le Sentier, « La Vallée ».
Robert Mermoud, Poliez-le-Grand.
Eugène Monnet, Brent, « Vevey ».
Emile Parisod, Ecublens, « Morges ».
Armand Paquier, Carrouge, « Oron ».
Elie Péclard, Bex, « Aigle ».
Emile Reymond, Romainmôtier, « Orbe ».
Arnold de Siebenthal, Fontanney, « Aigle ».
Edouard Vuagniaux, Chavornay, « Orbe ».
Edouard Zwahlen, Apples, « Aubonne ».